

RAPPORT ANNUEL SUR LA FAUNE 2021

AVEC STATISTIQUES DE LA CHASSE ET
DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA FAUNE

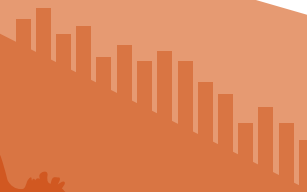


TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3	Espèces protégées	25
ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2021	4	Grands carnivores	25
SUIVI ET GESTION DE LA FAUNE	6	Lynx	25
Prévention et indemnisation des dommages.....	7	Loup.....	26
Situation globale	7	Autres espèces protégées	27
Situation en forêt	7	Grand Tétras	27
Espèces chassées.....	8	Chauves-souris.....	27
Cerf.....	8	Castor	28
Chevreuil	10	Amphibiens et reptiles	29
Chamois.....	12	Invertébrés	30
Sanglier	14	Autres oiseaux et mammifères.....	31
Bouquetin	16	ADMINISTRATION DE LA CHASSE.....	33
Lièvre brun	17	Nouveaux chasseurs.....	34
Blaireau	19	Permis délivrés	34
Bécasse	21	ANNEXE : ANIMAUX PÉRIS	35
Tétras-lyre	22		
Grand Cormoran	23		
Autres espèces chassables.....	24		

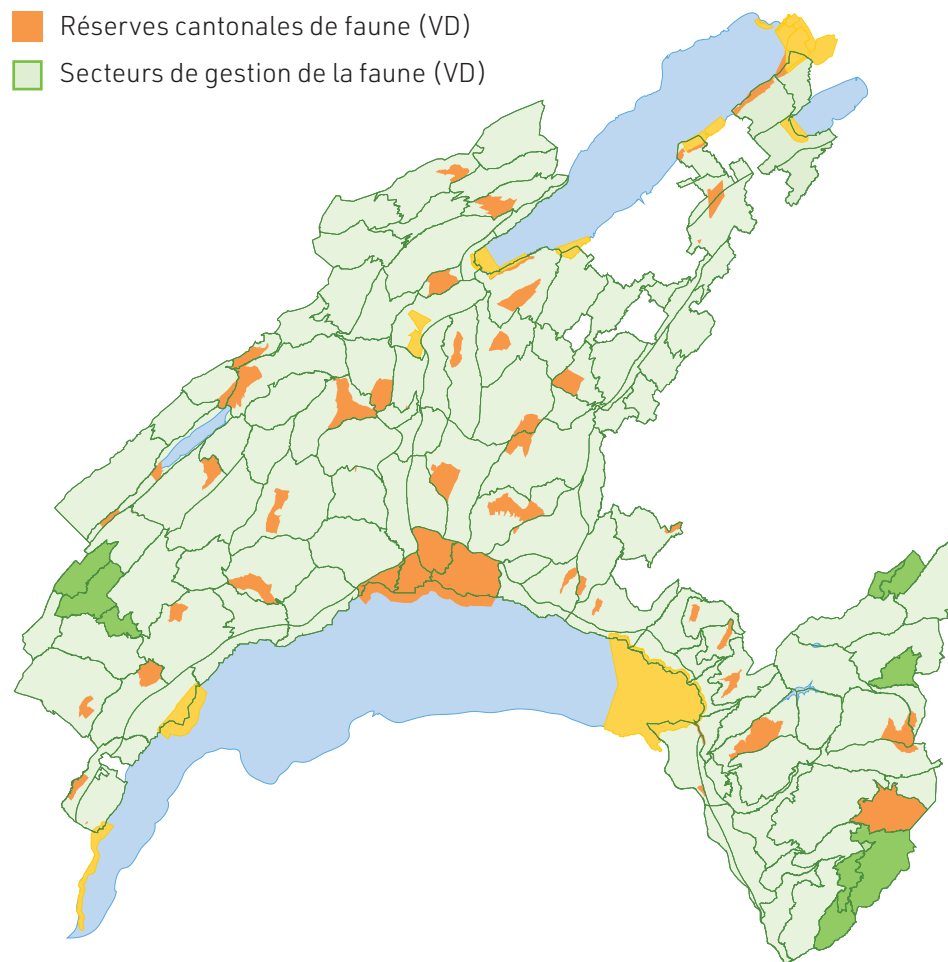
PRÉAMBULE

Le rapport annuel 2021 présente les principaux résultats des activités conduites par la division Biodiversité et paysage ainsi que ses partenaires en matière de gestion de la faune. Le rapport résume les statistiques clés en matière de chasse, de mortalité routière et aussi d'actions de sauvetage et de conservation. Il ne vise pas l'exhaustivité, mais donne un aperçu de la situation de la faune dans notre canton, des dommages que certaines espèces occasionnent et des mesures prises pour améliorer l'équilibre entre l'homme et la nature.

Rapport annuel sur la faune 2021 avec statistiques de la chasse et des dommages causés par la faune. Année civile, sauf pour certaines espèces chassables, comptabilisées jusqu'au 28.02.2022. Les données relatives à la prévention et à l'indemnisation des dommages de la faune sont provisoires et seront actualisées en 2022. DGE-BIODIV septembre 2022.

Secteurs de gestion de la faune, réserves de faune cantonales et nationales

-  Districts francs fédéraux (CH)
-  Réserves d'oiseaux d'eau et migrants d'importance nationale et internationale (CH)
-  Réserves cantonales de faune (VD)
-  Secteurs de gestion de la faune (VD)



ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2021

Le sanglier toujours en croissance

Les effectifs de sanglier demeurent très élevés dans le canton, notamment dans le Jura nord vaudois, en dépit des nombreuses mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion du sanglier 2017-2021 approuvé le 6 octobre 2017 par le DTE (aujourd'hui DJES). Ainsi, plusieurs modifications réglementaires visant à améliorer l'efficacité de la régulation du sanglier ont déjà été exploitées ces trois dernières années, telles que l'assouplissement des heures de chasse, l'extension de la période de chasse, l'ouverture des réserves de faune cantonales situées en zones à risque, la réduction du prix du permis de chasse pour cette espèce, la prise en charge des frais d'analyse de trichines.

Le Plan de gestion 2017-2021 a été reconduit pour une durée de deux ans. Dans la perspective de la révision en cours, plusieurs points seront examinés avec les milieux concernés, tels que la clarification du dispositif d'indemnisation, le maintien des contributions agricoles sur les surfaces QII (surfaces agricoles avec une bonne qualité écologique) lorsque des dommages sont causés par des sangliers, le maintien de la chasse d'été du sanglier du 1^{er} juin au 31 août.

Le loup au centre de l'actualité

Avec l'augmentation du nombre de loup et l'augmentation des attaques sur des animaux de rente dans le Jura vaudois, le loup a été au centre de l'actualité, y compris politique. Sur le terrain, les résultats des suivis et des premières mesures tests mises en place montrent que l'optimisation de la prévention est possible, mais que le défi est de taille compte tenu de l'ampleur des surfaces à protéger, des difficultés de mise en œuvre et de l'évolution du comportement du bétail et des effectifs de loup. Les deux départements concernés, Environnement et sécurité, Économie, innovation et sport, ont travaillé de concert avec les experts, les faïtières et représentants des éleveurs pour chercher les solutions les plus à même de permettre une cohabitation entre le loup et le pastoralisme. Cette démarche ne peut et ne doit toutefois en aucune manière occulter le fait que les effectifs de loup vont encore sans doute croître quelques années encore et les attaques au bétail perdurer. Malgré toutes les mesures de prévention qu'il sera possible de prendre, des dommages au bétail auront encore lieu. En fonction de leur ampleur, des tirs ponctuels, mais sans doute réguliers d'individus devront aussi avoir lieu. Ces tirs doivent être acceptés et rendus possibles, faute de quoi, l'acceptation du loup par les éleveurs sera impossible.

En 2021, la décision de tir de deux jeunes loups de la meute du Marchairuz, autorisé en août par la Confédération, n'a pu être mise en œuvre, car les affûts mis en place par les surveillants permanents de la faune en vue de procéder aux tirs ont été systématiquement perturbés par des promeneurs ou des photographes venus sur place dans le but de les en empêcher. Ces tirs ont pu être effectués en mars 2022.



Classement du Creux du Van

La décision de classement du Haut Plateau du Creux du Van a été approuvée par la cheffe de département le 21 janvier 2020, mettant fin aux 140 oppositions qui avaient été déposées lors des deux mises à l'enquête de 2017 et 2018. Cette décision a fait l'objet d'un recours d'une ONG au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, puis en 2021 au Tribunal fédéral.

Tranquillité de la faune sauvage

Dans les Alpes vaudoises – pour une meilleure cohabitation entre l'homme et la faune.

La mise en place de zones de tranquillité grâce à des solutions négociées avec les acteurs de la région a démarré dans l'est du canton en 2017, en coordination avec le Plan directeur régional (PDR) des Alpes vaudoises. En parallèle, des directives, au sens de l'article, 2 alinéa 4 du règlement d'exécution de la loi sur la faune (RLFaune), ont été établies pour l'ensemble du canton. La Cheffe de département a chargé la DGE d'organiser une procédure de consultation du 20 novembre au 19 décembre 2020, auprès de la Commission consultative de la faune, des offices fédéraux, des services cantonaux, de l'Office du tourisme du canton de Vaud et des associations sportives faïtières les plus concernées. Cette consultation a été coordonnée avec celle relative au PDR des Alpes vaudoises, mis en consultation publique au sens de l'article 17 alinéa 5 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la même période. L'année 2021 a été consacrée à l'analyse des remarques et à la finalisation des directives. Leur adoption est agendée pour le début de l'année 2022.

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet, en forêt et dans les prairies attenantes. Un flyer et des affichettes de sensibilisation ont été conçus dans un style décontracté et porteurs d'un message positif.

Modification de dispositions légales sur la faune

Le Conseil d'État a tout d'abord approuvé le 1^{er} décembre 2021 la modification du périmètre de trois réserves de faune cantonales : la réserve des Bois de Suchy, la réserve du Bois de Chênes et celle des Bois du Jorat. À cette occasion, les descriptions point par point ont été abrogées. Ces modifications marquent le lancement d'une démarche plus large visant à réviser le périmètre des réserves de faune lorsque cela se justifie. Le Conseil d'État a également approuvé le 15 décembre 2021 la modification du règlement d'exécution de la loi sur la faune. Les principales modifications portent sur la suppression de la chasse au terrier dans le canton ainsi que l'harmonisation de la pratique en matière de dérogation préfectorale pour les tirs et captures d'animaux sauvages. Pour finir, dans sa séance du 8 décembre 2021, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil une révision des lois sur la faune, la pêche et la forêt. Cette révision vise d'une part à adapter le dispositif légal cantonal à la loi fédérale sur les amendes d'ordre et, d'autre part, à améliorer la surveillance, l'information et la sensibilisation du public, notamment dans les sites de protection de la faune d'importance nationale.



SUIVI ET GESTION DE LA FAUNE

PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DOMMAGES

ESPÈCES CHASSÉES

ESPÈCES PROTÉGÉES

Grands carnivores

Autres espèces protégées



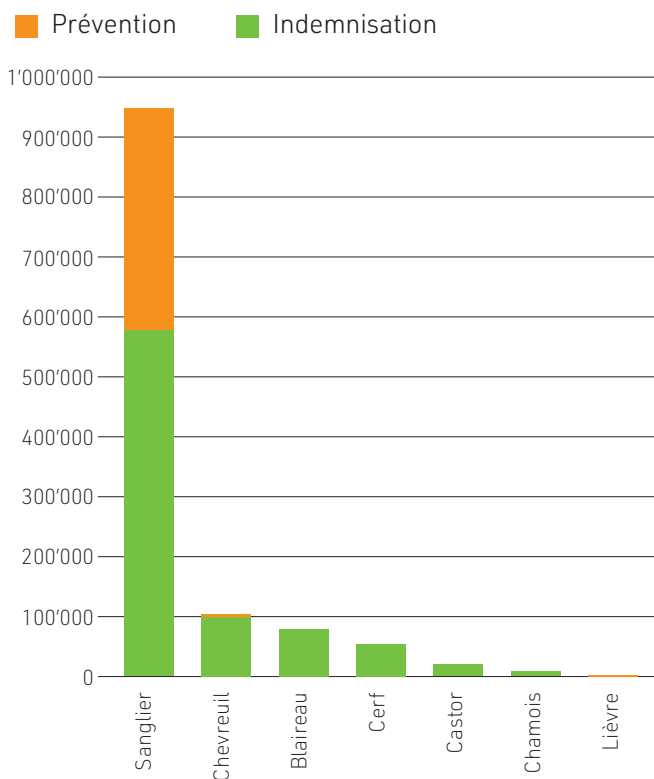
PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DOMMAGES



SITUATION GLOBALE 2021 (CHF)

	Agricole	Forestier	Total
Prévention	377'964	172'065	550'029
Indemnisation	838'600	0	838'600
Total	1'216'563	172'065	1'388'629

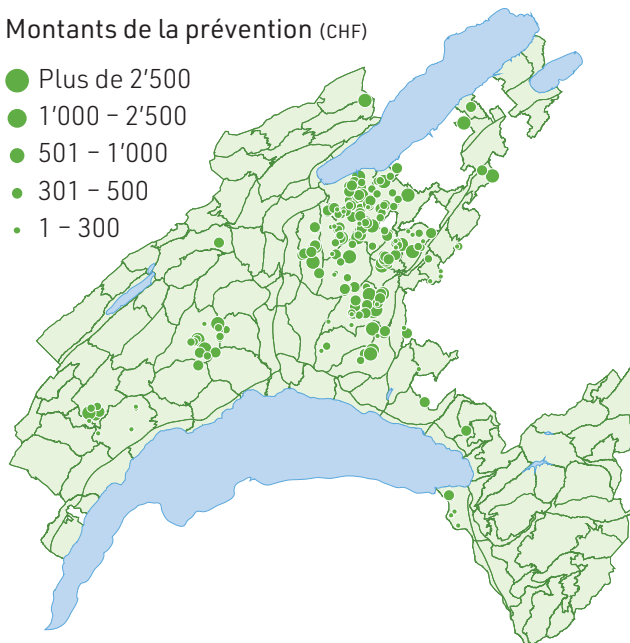
SITUATION DANS L'AGRICULTURE PAR ESPÈCE 2021 (CHF)



SITUATION EN FORÊT 2021

Montants de la prévention (CHF)

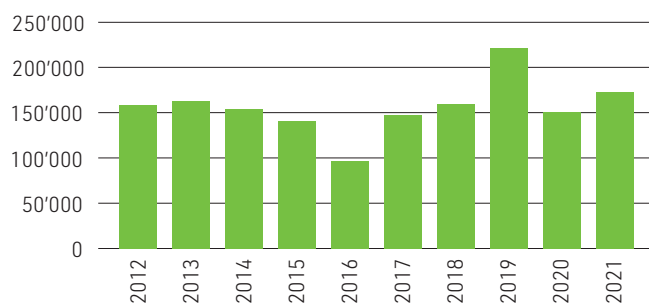
- Plus de 2'500
- 1'000 – 2'500
- 501 – 1'000
- 301 – 500
- 1 – 300



Prévention des dommages causés par les ongulés

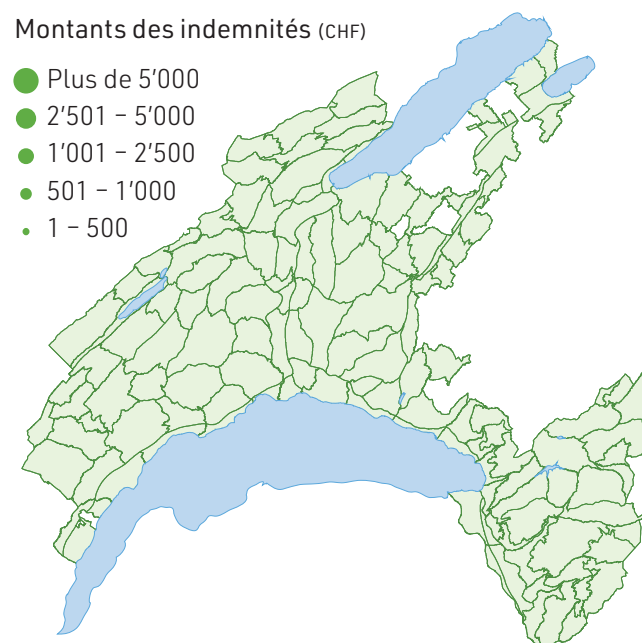
Mesures de prévention des dommages pouvant être prises, sans distinction d'espèce : protections individuelles, enduits de protection ou encore clôtures.

Total 2021: CHF 172'065.-



Montants des indemnités (CHF)

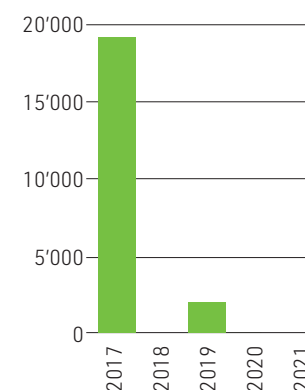
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Indemnisation des dommages causés par les cerfs

Les montants indemnisés concernent uniquement les dégâts d'écorçage et de frayure provoqués par le cerf dans les peuplements réguliers d'épicéas plantés avant 1995.

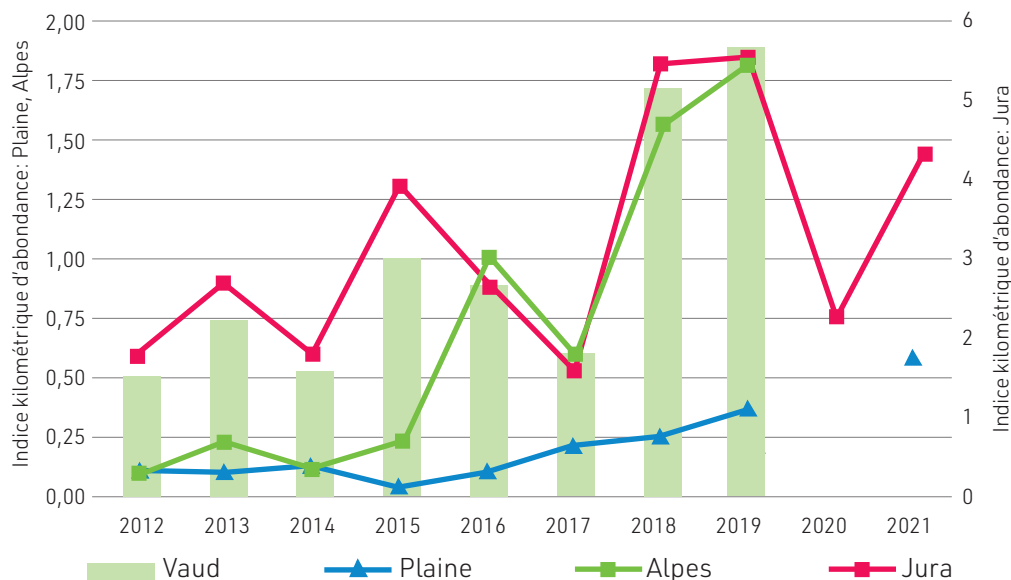
Total 2021: CHF 0.-





Effectifs

En 2020, les comptages nocturnes au phare n'ont pas pu être effectués normalement en raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19. En 2021, ce sont des glissements de terrain dans les Alpes qui ont empêché des comptages normaux. Les résultats 2021 montrent malgré tout, comme les autres années, que les effectifs de cerfs estimés sur la base de comptages ou comptés diffèrent entre les Alpes, la Plaine et le Jura.

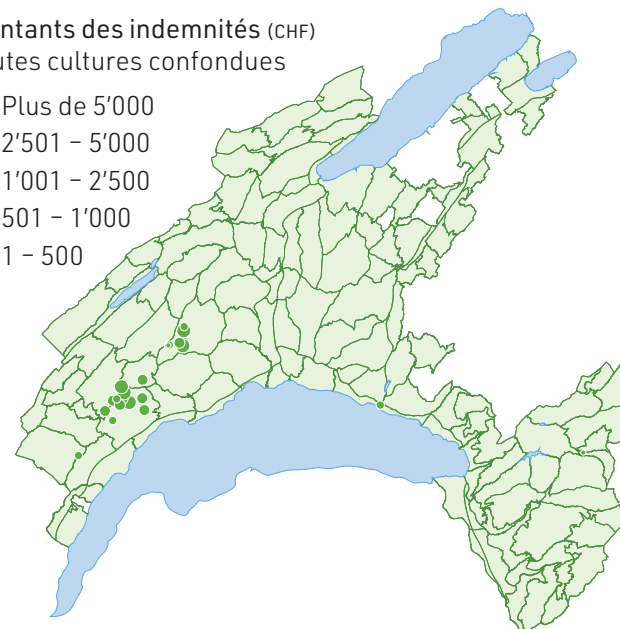


Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

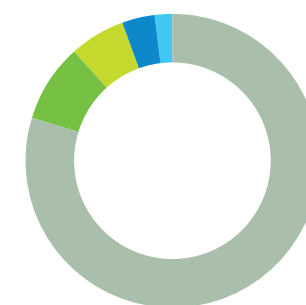
Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

Montants des indemnités (CHF) Toutes cultures confondues

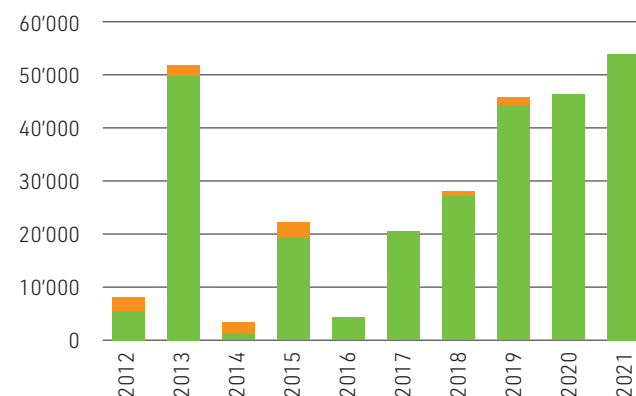
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Cultures touchées



Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues



Total prévention 2021:
CHF 0.-

Total indemnisation 2021:
CHF 53'938.-

■ Prévention (CHF)
■ Indemnisation (CHF)



Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

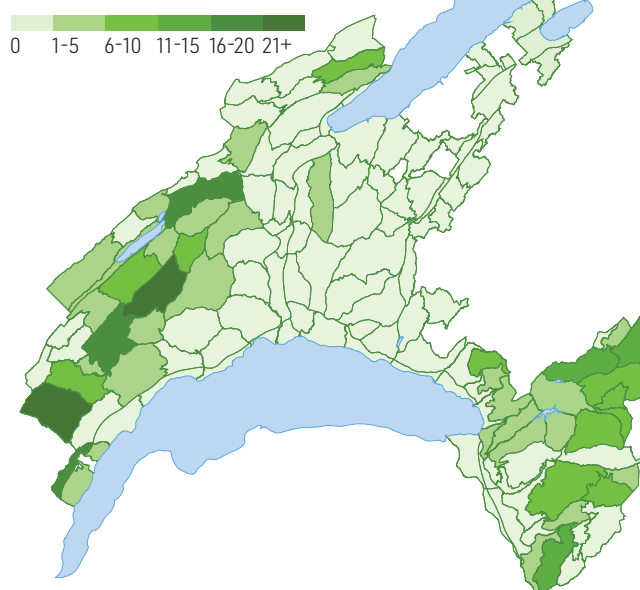
Plan de tir 2021

- Total des attributions 2021: 388 cerfs dont
- 127 pour la chasse en équipe dans les Alpes
 - 244 pour la chasse en équipe dans le Jura
 - 27 pour la chasse individuelle

Répartition des prélèvements par la chasse

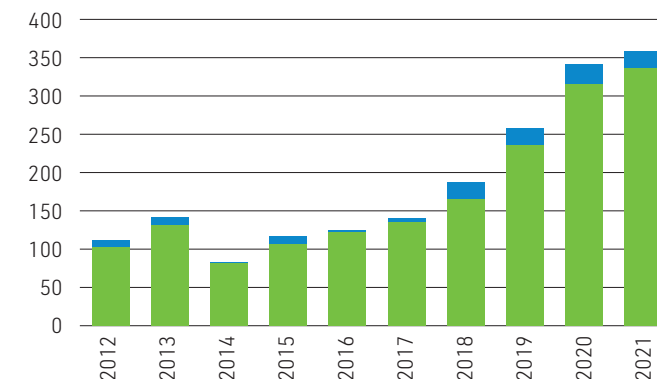
	Nombre	Proportion
Mâle	91	27 %
Femelle	95	28 %
Faon et animal d'une année	151	45 %
Total des prélèvements 2021: 337 cerfs		

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion

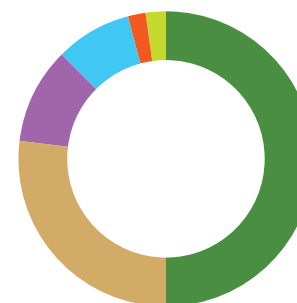
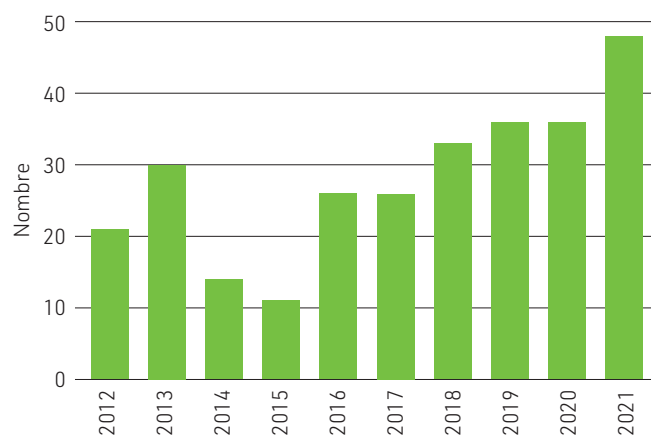


Total tirs de gestion 2021: 22 cerfs

Autres causes de mortalité

Total 2021: 48 cerfs

Cause principales:
trafic automobile,
proie de loup



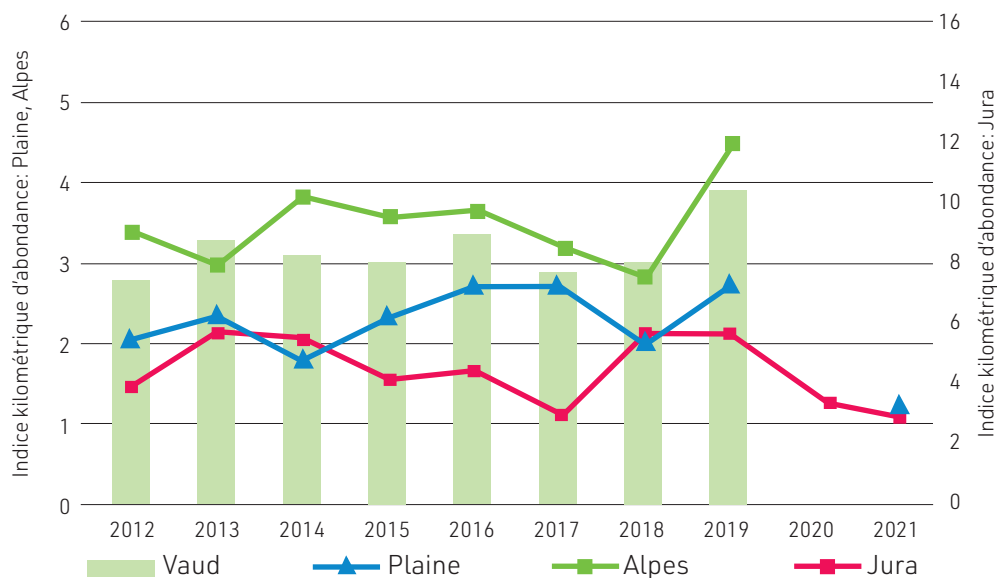
Causes de mortalité

- Trafic automobile 24
- Proie de loup 13
- Autre 5
- Autres accidents, avalanches, chutes 4
- Âge, maladie, faiblesse 1
- Trafic ferroviaire 1



Effectifs

En 2020, les comptages nocturnes au phare n'ont pas pu être effectués normalement en raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19. En 2021, ce sont des glissements de terrain dans les Alpes qui ont empêché des comptages normaux. Les résultats 2021 montrent malgré tout, comme les autres années, que les effectifs estimés de chevreuils diffèrent entre les Alpes, la Plaine et le Jura.

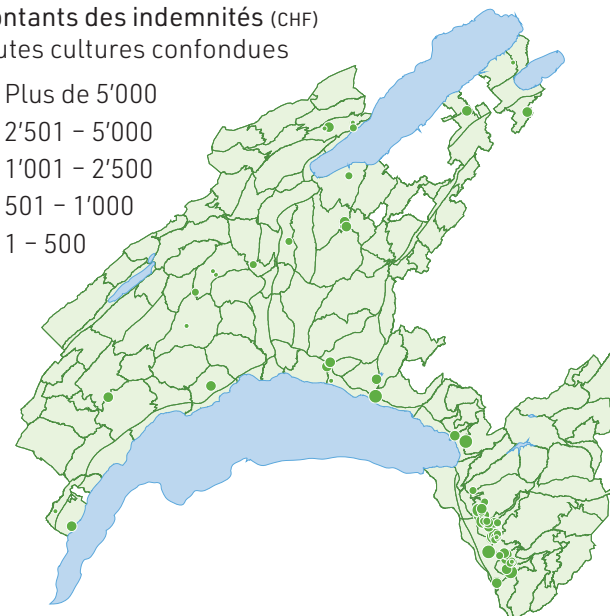


Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

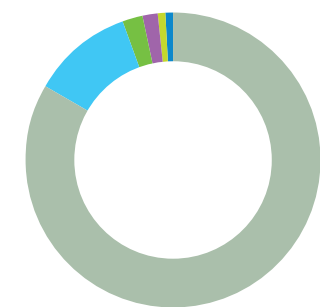
Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

Montants des indemnités (CHF) Toutes cultures confondues

- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500

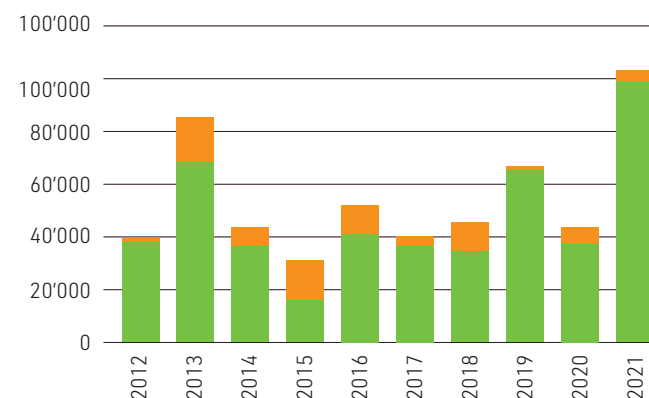


Cultures touchées



- Autres cultures 84 %
- Vigne 11 %
- Céréales 2 %
- Culture maraîchère 1 %
- Culture fruitière 1 %
- Maïs 1 %

Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues



Total prévention 2021:
CHF 4'233.-

Total indemnisation 2021:
CHF 99'222.-

- Prévention (CHF)
- Indemnisation (CHF)



Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

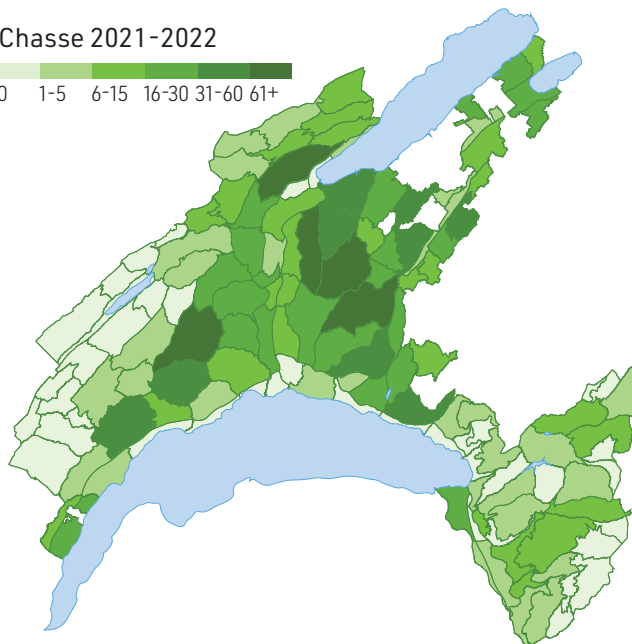
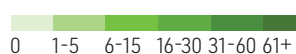
Plan de tir 2021

Total attributions 2021 : 3 chevreuils, dont au moins 1 jeune de l'année, par chasseur

Répartition des prélèvements par la chasse

	Nombre	Proportion
Mâle	549	34 %
Femelle	549	34 %
Faon et animal d'une année	530	33 %
Total des prélèvements 2021: 1'628 chevreuils		

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion

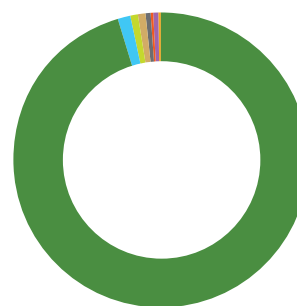
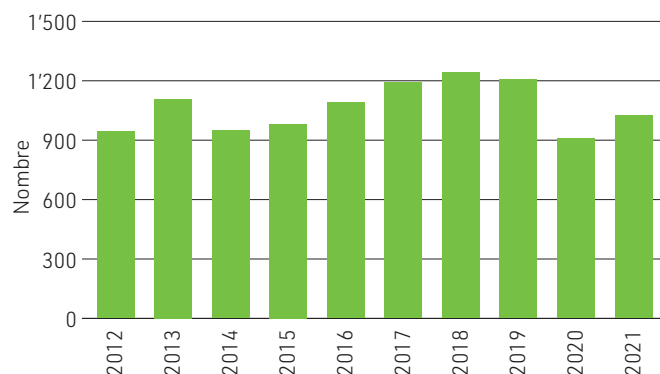


Total tirs de gestion 2021 : 27 chevreuils

Autres causes de mortalité

Total 2021 : 1'025 chevreuils

Cause principale:
trafic automobile



Causes de mortalité

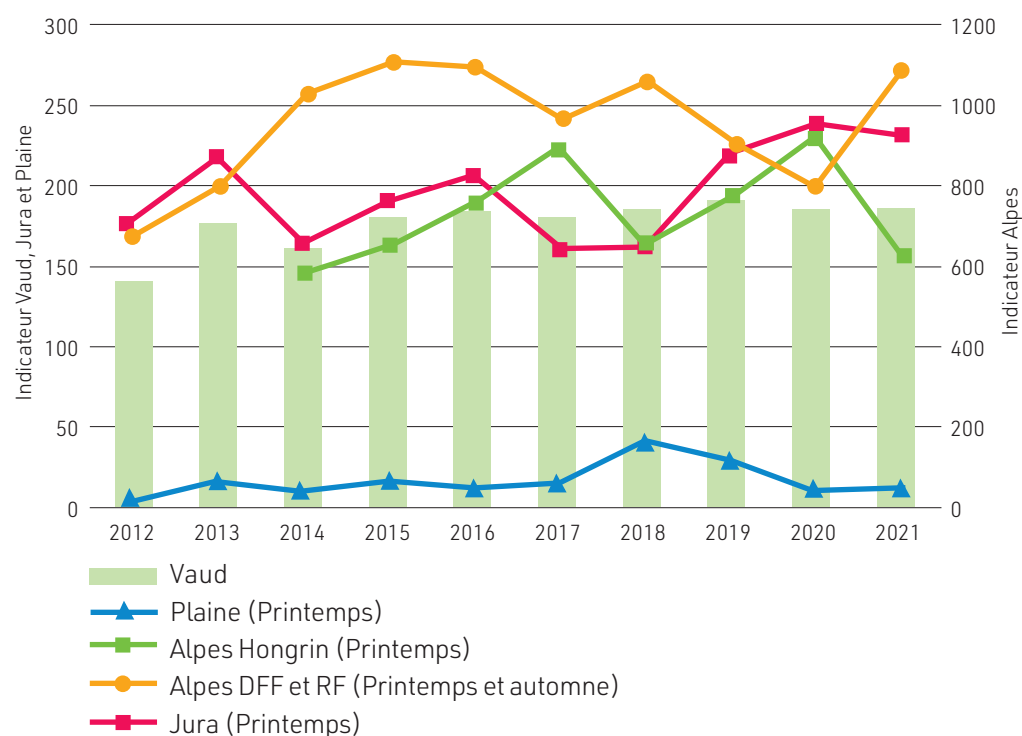
- Trafic automobile 984
- Autres accidents, avalanches, chutes 12
- Trafic ferroviaire 11
- Proie de lynx 8
- Blessures par balles 5
- Âge, maladie, faiblesse 4
- Autre cause 4
- Tué par les chiens 1
- Proie de loup 1

ESPÈCES CHASSÉES CHAMOIS



Effectifs

En 2021, comme les autres années, les effectifs estimés de chamois diffèrent entre les Alpes, la Plaine et le Jura. Dans les Alpes, les effectifs de chamois dans les zones de protection (DFF et réserves de faune) sont supérieurs au reste de la région.

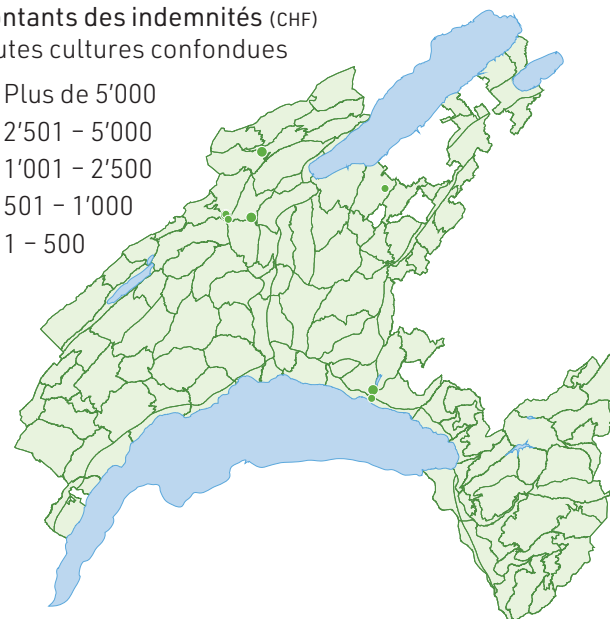


Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

Montants des indemnités (CHF) Toutes cultures confondues

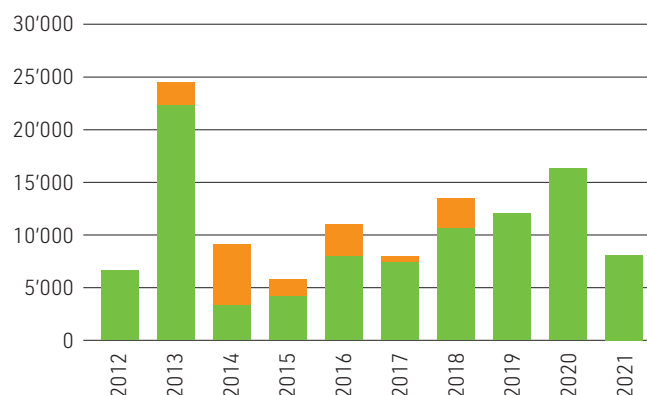
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Cultures touchées



Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues



Total prévention 2021: 0.-

Total indemnisation 2021:
CHF 8'135.-

- Prévention (CHF)
- Indemnisation (CHF)

ESPÈCES CHASSÉES CHAMOIS



Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

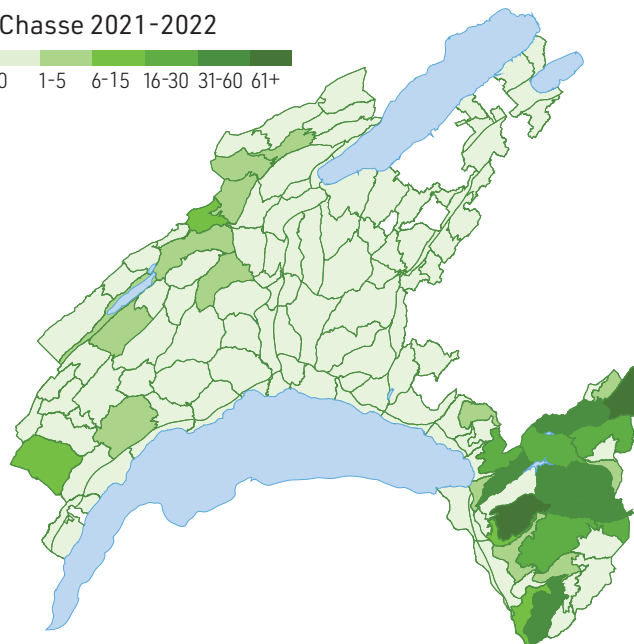
Plan de tir 2021

Total attributions 2021 : 202 chamois dont 180 dans les Alpes/Plaine (Chablais) et 22 dans le Jura/Plaine (Pied du Jura)

Répartition des prélèvements par la chasse

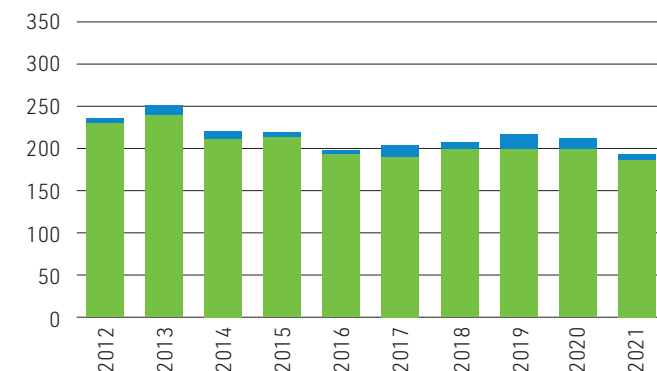
	Nombre	Proportion
Mâle	70	38 %
Femelle	61	33 %
Faon et animal d'une année	55	30 %
Total des prélèvements 2021 : 186 chamois		

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion

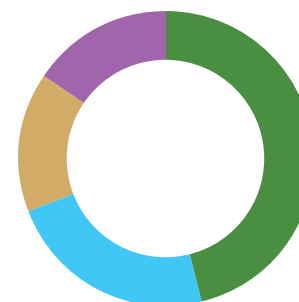
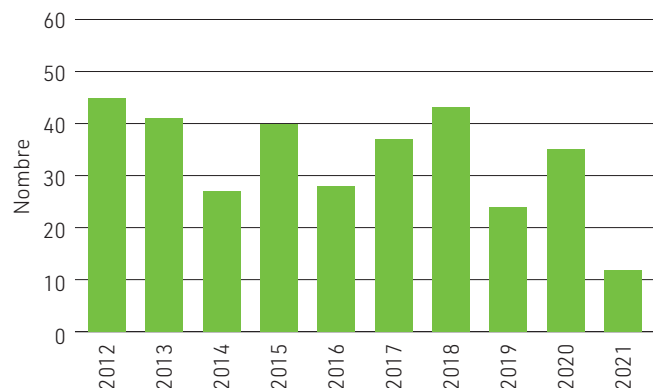


Total tirs de gestion 2021 : 7 chamois

Autres causes de mortalité

Total 2021: 12 chamois

Cause principale:
trafic automobile



Causes de mortalité

- Trafic automobile 6
- Autres accidents, avalanches, chutes 3
- Proie de lynx 2
- Autre cause 2



Effectifs

Les effectifs sont estimés indirectement par les dommages aux cultures, la mortalité sur les routes et les observations de terrain.

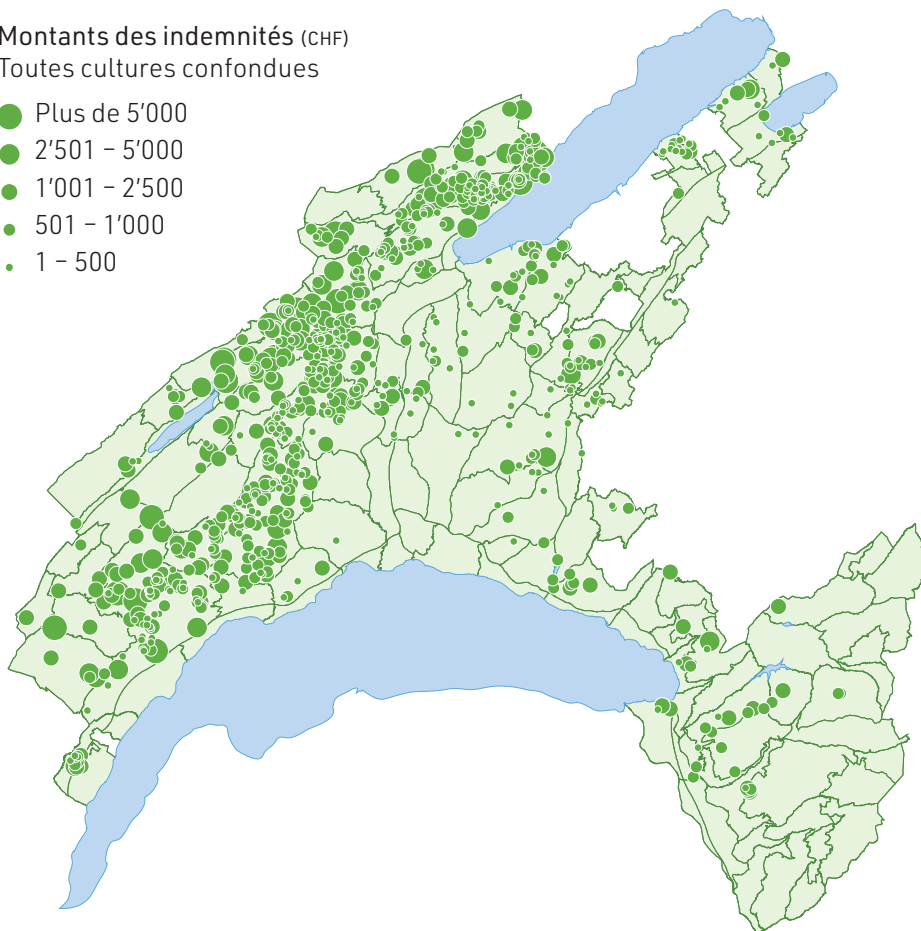
Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

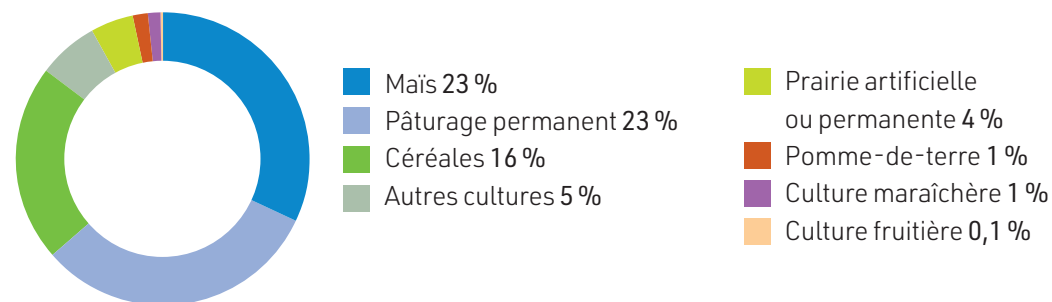
Montants des indemnités (CHF)

Toutes cultures confondues

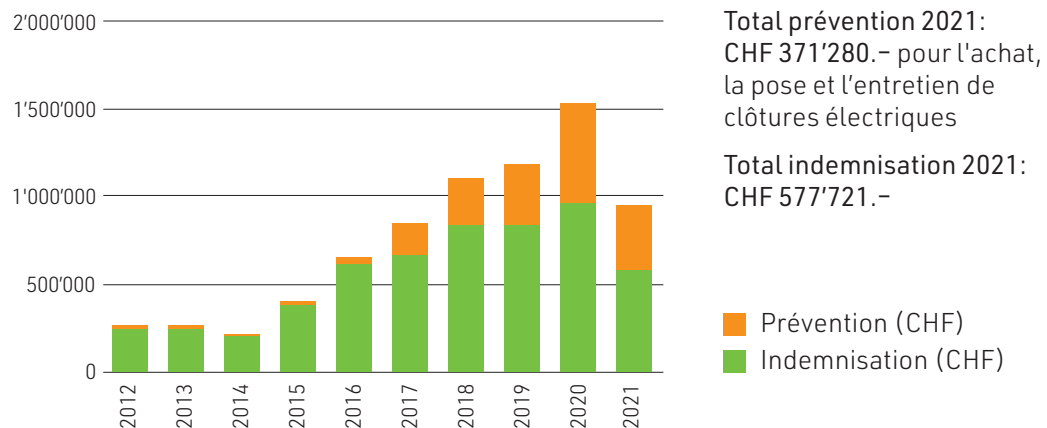
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Cultures touchées



Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues





Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

Plan de tir 2021

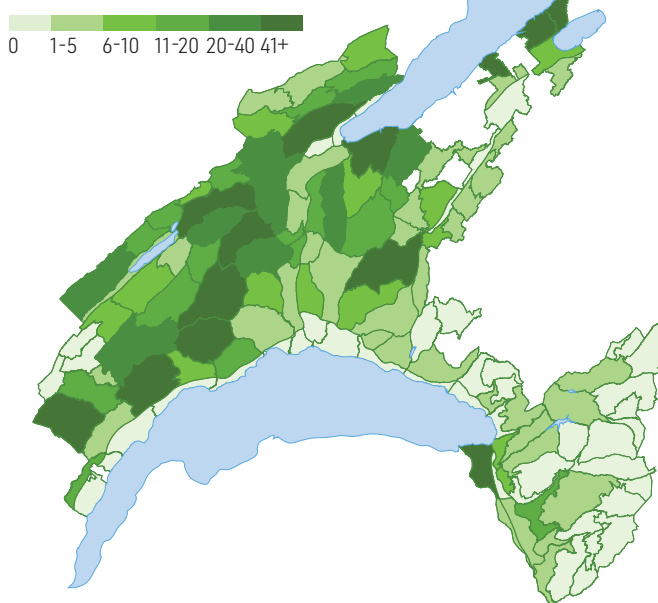
Les chasseurs ont été autorisés à chasser en battue, avec chiens, à l'affut ou à l'approche, de septembre 2021 à janvier 2022. Ils ont également été autorisés à pratiquer des tirs à l'affut ou à l'approche, en juillet et août 2021, sans chiens, hors forêt, à l'aube et au crépuscule. La chasse a été prolongée au 15 février 2021 dans les zones à risque, en raison de l'importance des dommages aux cultures prairies et pâturages.

Total attributions 2021: pas de limite

Répartition des prélèvements par la chasse

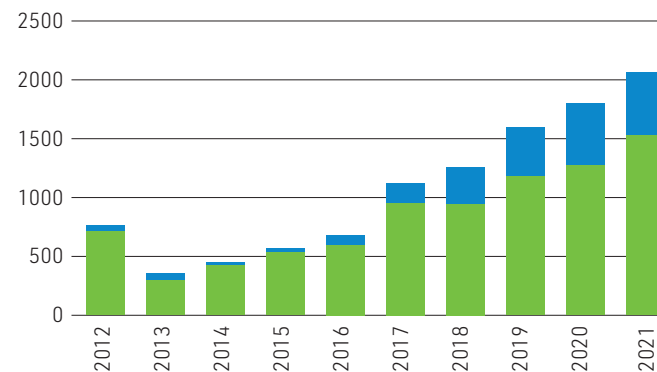
	Nombre	Proportion
Verrat	458	30%
Laie	364	24%
Jeune	698	46 %
Indéterminé	7	
Total des prélèvements 2021: 1'527 sangliers		

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion

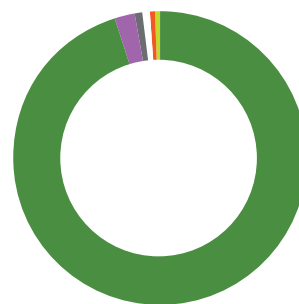
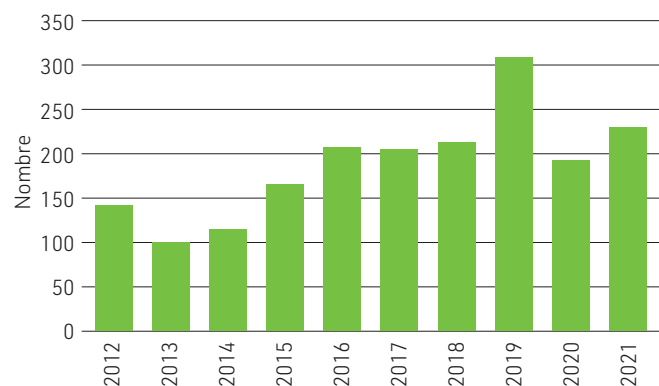


Total tirs de gestion 2021: 540 sangliers

Autres causes de mortalité

Total 2021: 229 sangliers

Cause principale:
trafic automobile



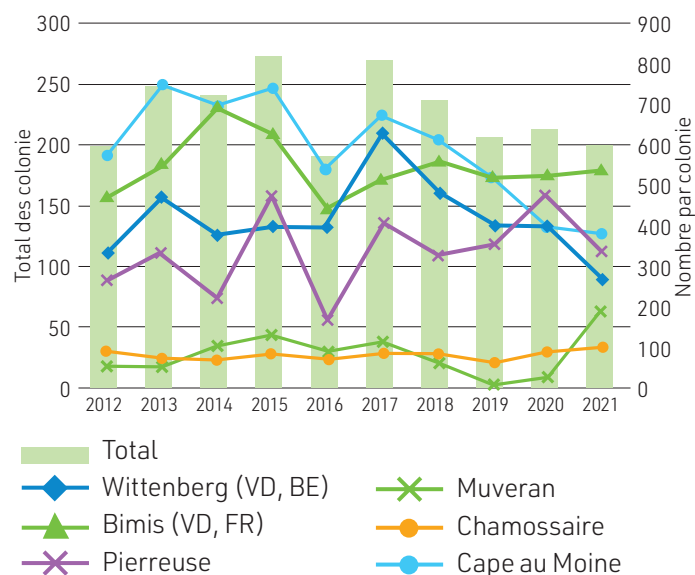
Causes de mortalité

- Trafic automobile 220
- Autre cause 5
- Blessures par balles 2
- Âge, maladie, faiblesse 1
- Trafic ferroviaire 1



Effectifs

Les colonies de bouquetins sont dénombrées annuellement, au printemps. En 2021 comme chaque année, les recensements des colonies de la Cape au Moine, de la Pierreuse, du Wittenberg, de Chamossaire, des Bimis et du Grand Muveran se sont déroulés en collaboration avec le canton de Berne.

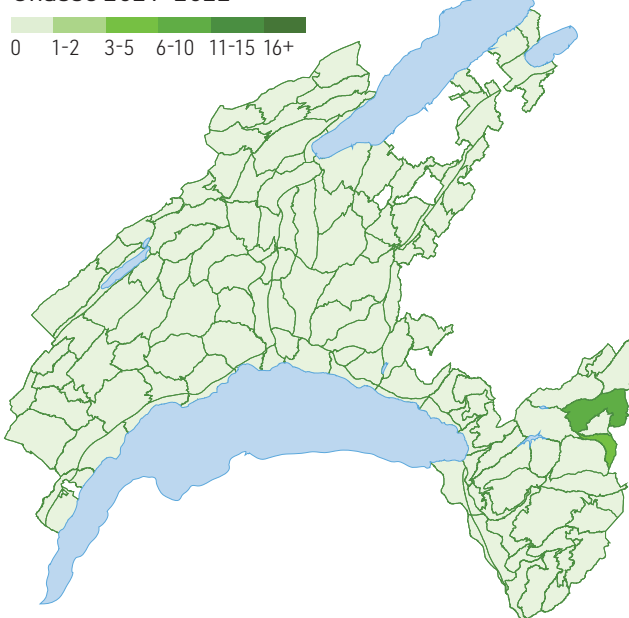


Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

Plan de tir 2021

Total attributions 2021: 15 bouquetins dans 2 colonies

Chasse 2021-2022

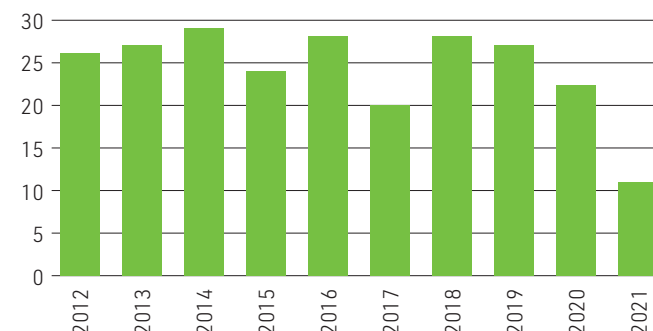


Répartition des prélèvements par la régulation

	Nombre	Proportion
Mâle	4	36 %
Femelle	7	64 %
Faon et animal d'une année	0	0 %
Total des prélèvements 2021: 11 bouquetins		

Tirs de régulation

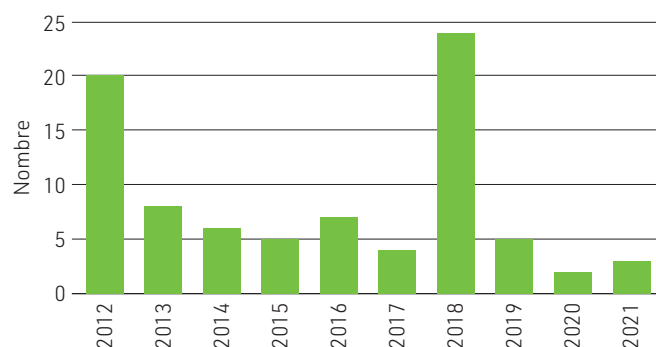
■ Prélèvements par les chasseurs



Autres causes de mortalité

Total 2021: 3 bouquetins

Causes principales: autres accidents, avalanches, chutes, âge, maladie, faiblesse



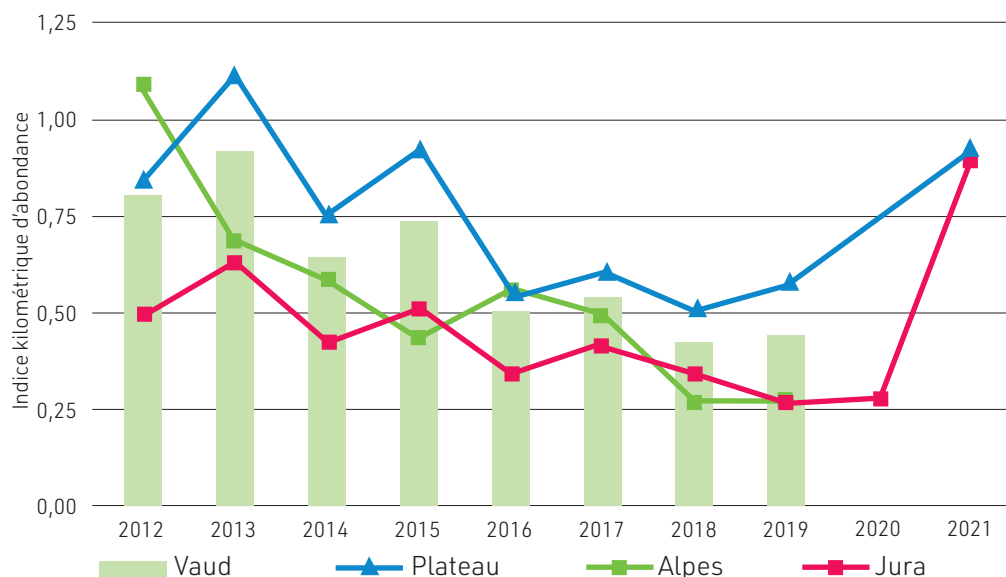
Causes de mortalité

- Autres accidents, avalanches, chutes 2
- Âge, maladie, faiblesse 1



Effectifs

Depuis 1991, les lièvres bruns sont recensés en Suisse sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement. Les comptages sont effectués au printemps, de nuit, à l'aide de projecteurs, selon la méthode dite de «taxation de surface». Le canton de Vaud mandate également des opérations de recensement dans les secteurs de la plaine de l'Orbe et de Commugny depuis 1991, dans ceux de Bioley-Orjulaz et Noville depuis 1994. En 2021, 43 lièvres ont été recensés à Commugny, 31 à Bioley-Orjulaz, 66 dans la plaine de l'Orbe et 37 dans la plaine du Rhône, à Noville. En général, la situation du lièvre brun est mauvaise.



En 2020, les comptages nocturnes au phare n'ont pas pu être effectués normalement en raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19. En 2021, ce sont des glissements de terrain dans les Alpes qui ont empêché des comptages normaux.

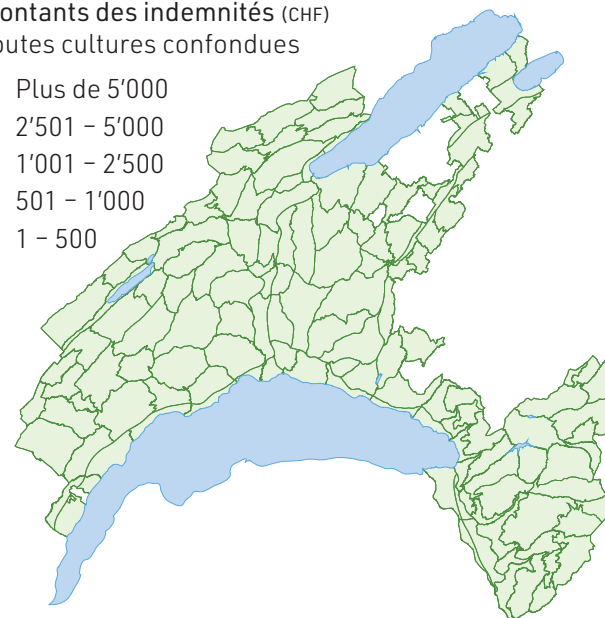
Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

Montants des indemnités (CHF)

Toutes cultures confondues

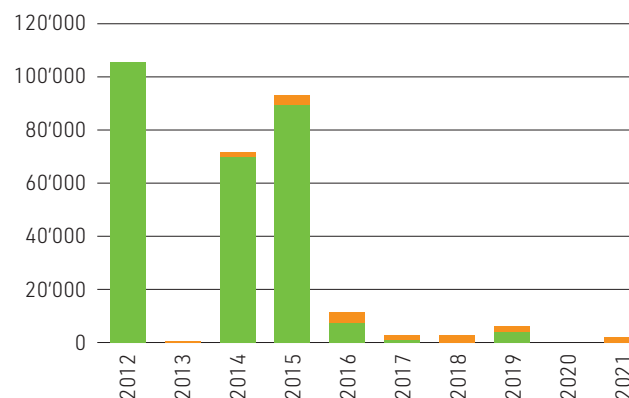
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Cultures touchées

Pas de dégâts en 2021

Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues



Total prévention 2021:
CHF 2'218.-

Total indemnisation 2021:
CHF 0.-

■ Prévention (CHF)
■ Indemnisation (CHF)



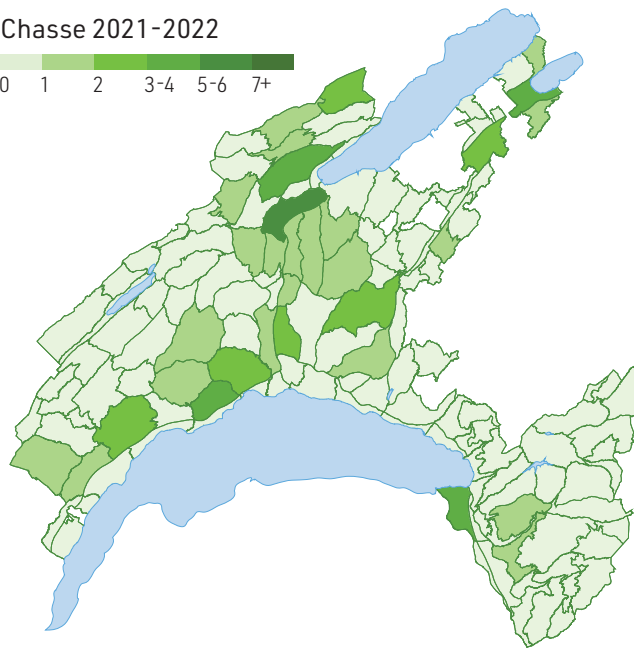
Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

Plan de tir 2021

Total attributions 2021: 1 lièvre par chasseur

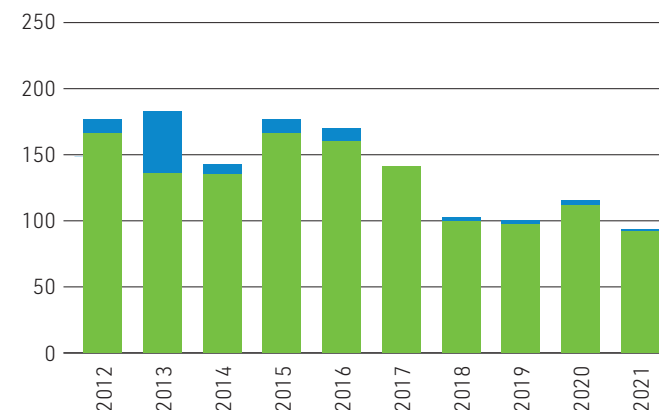
Répartition des prélèvements par la chasse

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion



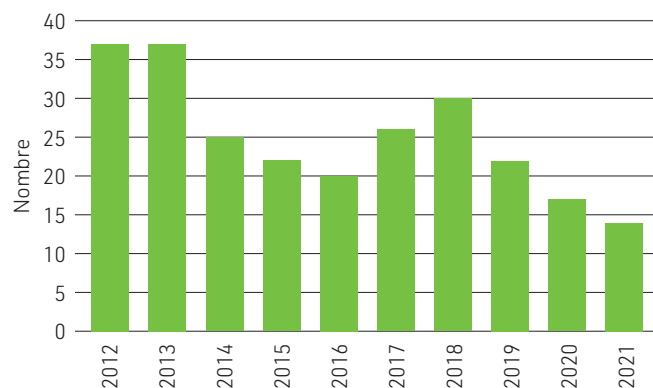
Total prélèvements par la chasse 2021: 92 lièvres

Total tirs de gestion: 2

Autres causes de mortalité

Total 2021: 14 lièvres

Cause principale:
trafic automobile



Causes de mortalité

■ Trafic automobile 14



Effectifs

Les effectifs sont estimés indirectement par les dommages aux cultures, la mortalité sur les routes et les observations de terrain.

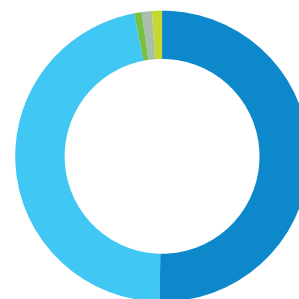
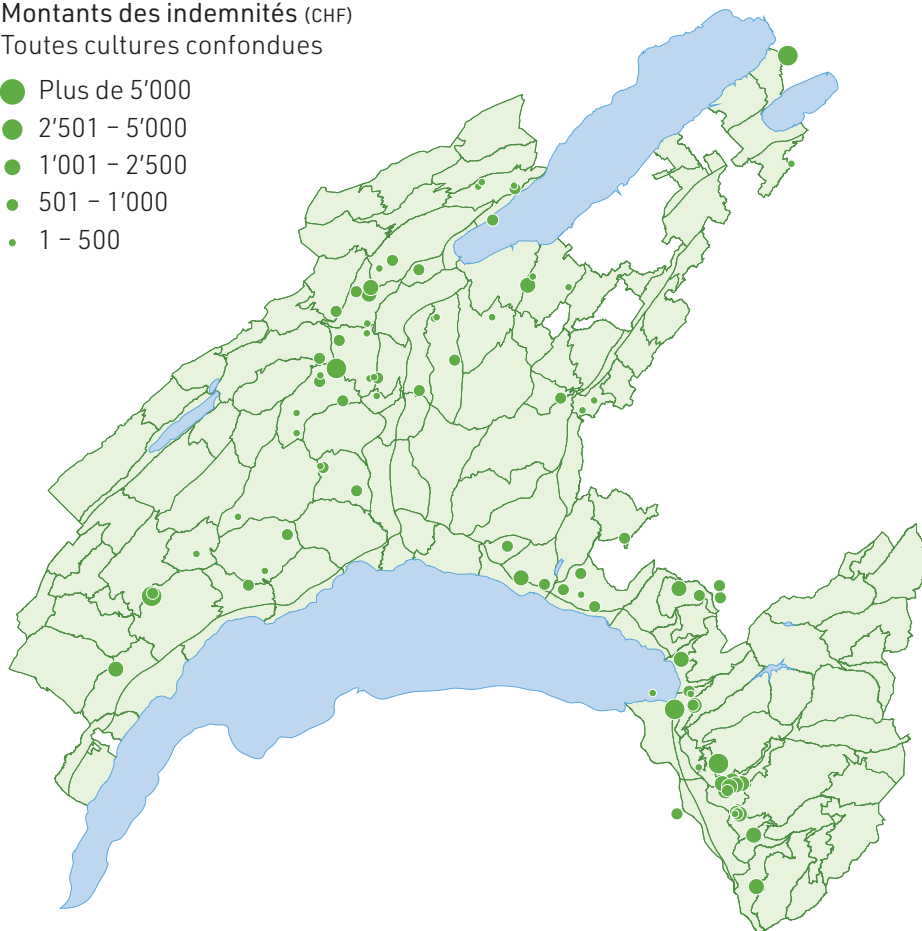
Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

Répartition des dommages indemnisés, toutes cultures confondues.

Montants des indemnités (CHF)

Toutes cultures confondues

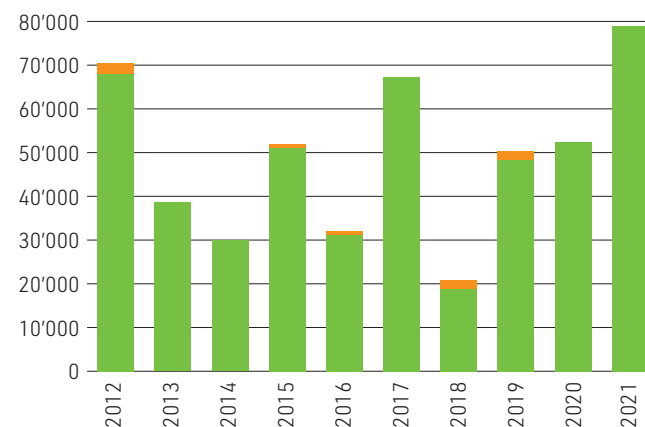
- Plus de 5'000
- 2'501 – 5'000
- 1'001 – 2'500
- 501 – 1'000
- 1 – 500



Cultures touchées

- Maïs 50 %
- Vigne 46 %
- Céréales 1 %
- Autres cultures 1 %
- Prairie artificielle ou permanente 1 %

Évolution des montants de prévention et d'indemnisation, toutes cultures confondues



Total prévention 2021:
CHF 0.-

Total indemnisation 2021:
CHF 78'203.-

- Prévention (CHF)
- Indemnisation (CHF)

ESPÈCES CHASSÉES BLAIREAU



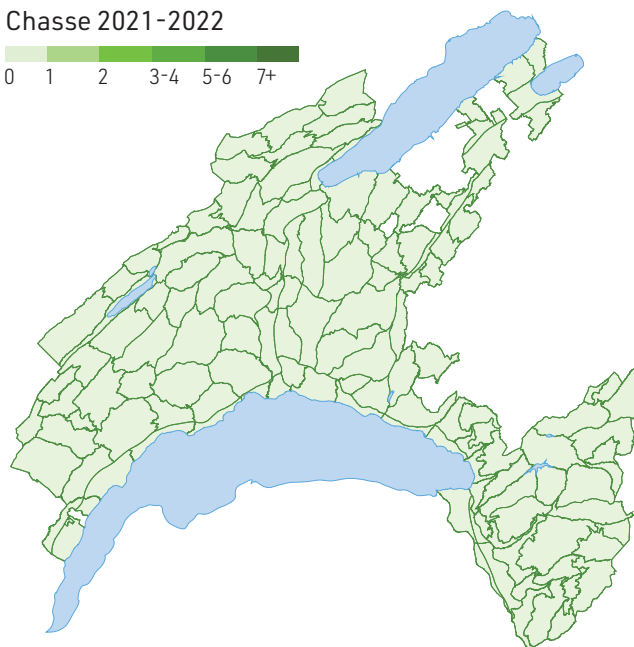
Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

Plan de tir 2021

Total attributions 2021 : pas de limite

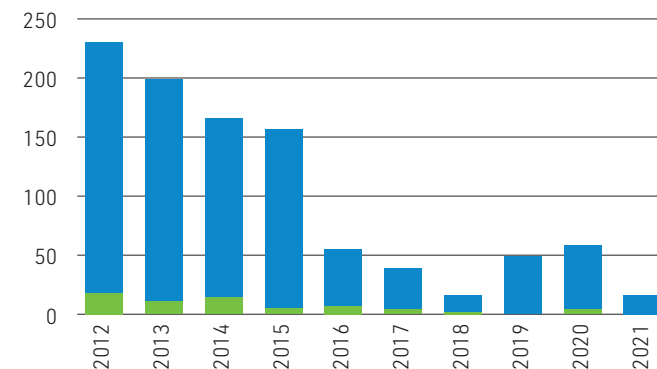
Répartition des prélèvements par la chasse

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion



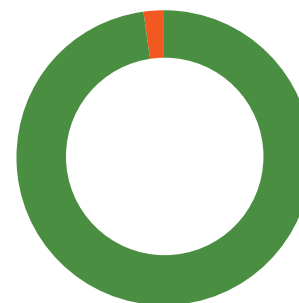
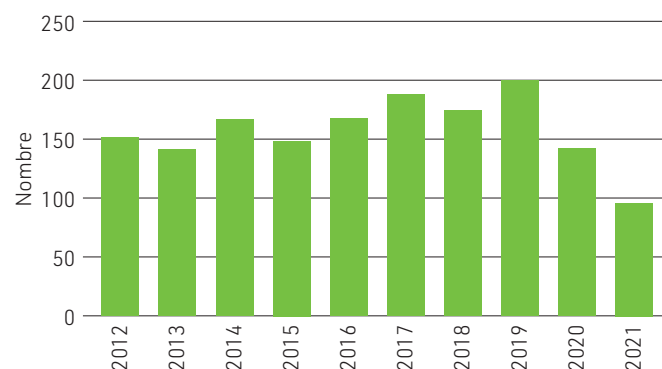
Total prélèvements par la chasse 2021 : 0 blaireaux

Total tirs de gestion 2021 : 16 blaireaux

Autres causes de mortalité

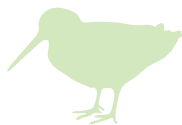
Total 2021 : 96 blaireaux

Cause principale :
trafic automobile



Causes de mortalité

■ Trafic automobile 94
■ Âge, maladie, faiblesse 2



Suivis

Le projet national sur la bécasse des bois, soutenu par l'Office fédéral de l'environnement, a pour objectif de mieux connaître l'écologie de cet oiseau et documenter l'effet de la chasse, l'évolution des milieux, la prédation naturelle et le dérangement sur les populations indigènes. Le projet a démarré en 2015 et le rapport final a été établi en 2021. Il peut être consulté en ligne sur le site du CSCF.

Il ressort de l'étude qu'une chasse à la bécasse durable en Suisse est possible moyennant une adaptation des pratiques de chasse ainsi que des mesures valorisant l'habitat des bécasses nicheuses. Pour cela, trois actions doivent être entreprises :

- prendre des mesures forestières afin d'améliorer l'habitat de la bécasse ;
- faire un monitoring de la bécasse ;
- harmoniser les pratiques cynégétiques entre les cantons, en mettant en place un prélèvement maximal annuel, journalier ou hebdomadaire ; en mettant en place des zones de tranquillité pour les bécasses pendant la reproduction, là où des mesures de valorisation de l'habitat ont été prises ; en homogénéisant les mesures de gestion cynégétiques entre les cantons et si possible avec les régions au voisinage immédiat de la Suisse. Source: info fauna CSCF

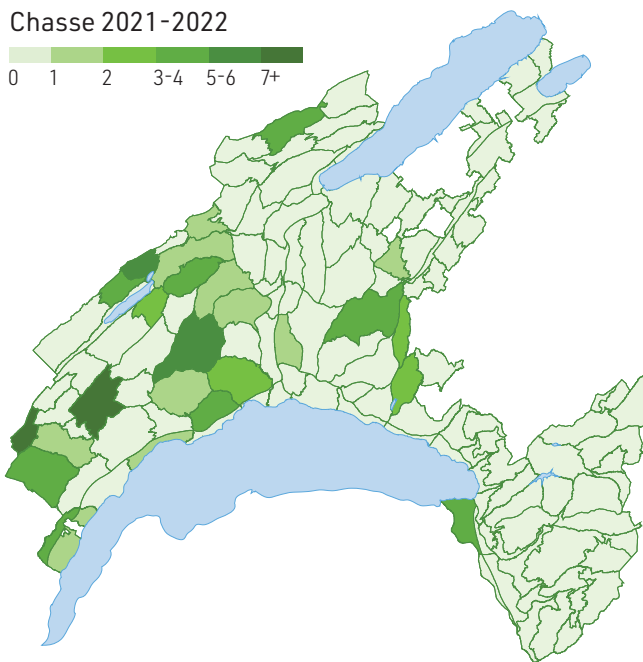


Photo Jean-Lou Zimmermann

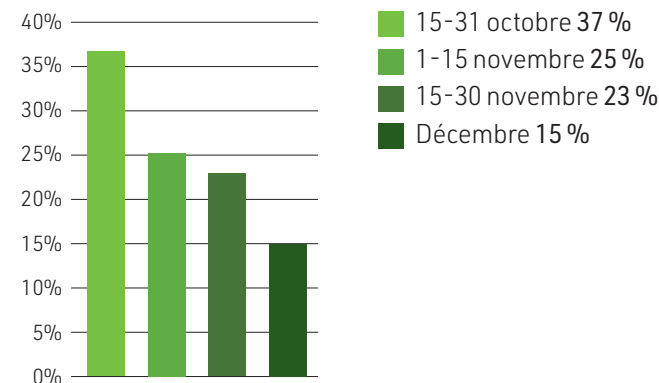
Plan de tir et prélèvements 2021

Total attributions 2021 : par chasseur, au maximum 2 bécasses par jour et 10 bécasses par année, du 15 octobre au 15 décembre.

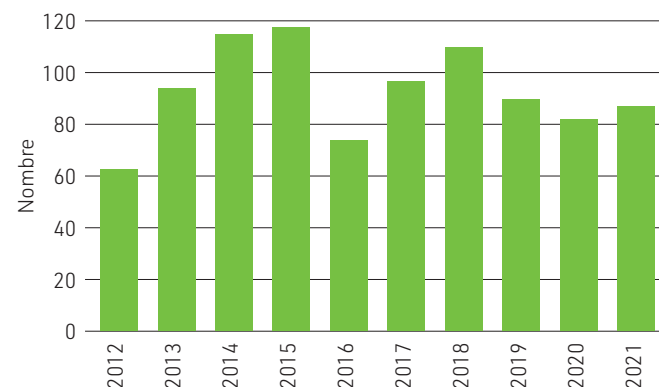
Chasse 2021-2022



Tirs de chasse 2021 par mois



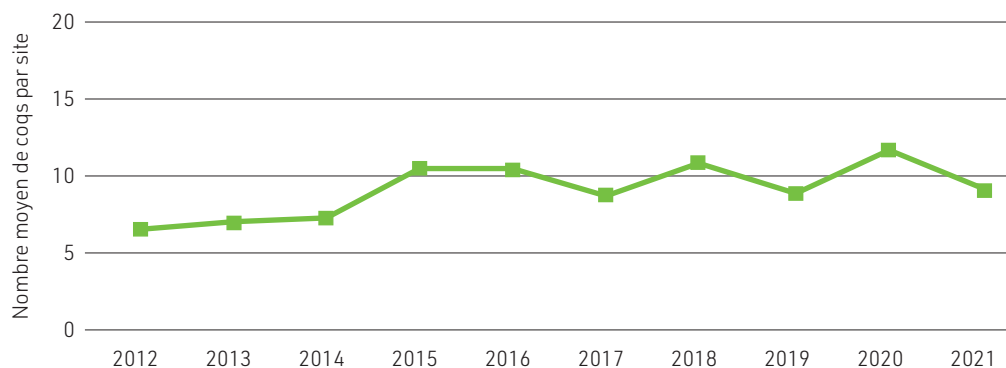
Tirs de chasse



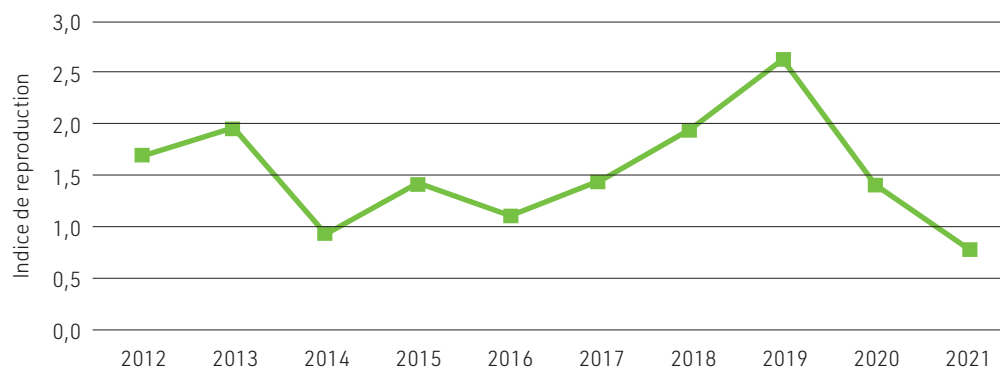
Total prélèvements par la chasse 2021: 87 bécasses



Effectifs



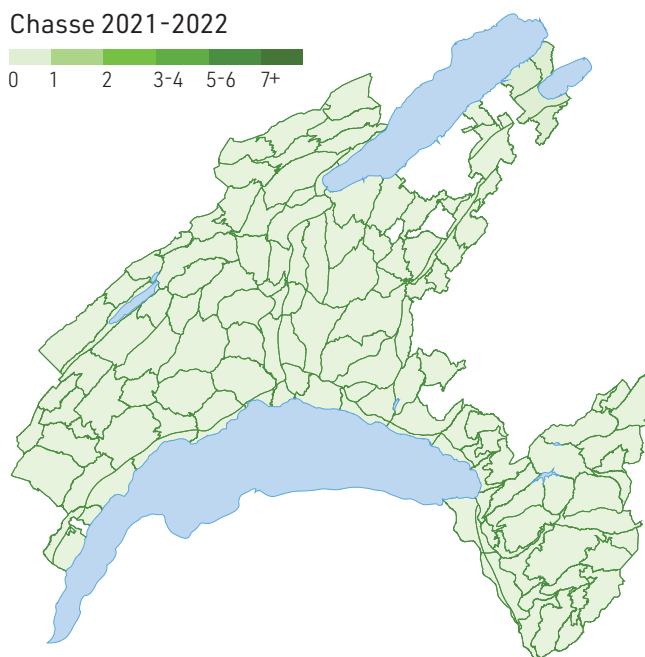
Indice de reproduction



Plan de tir et prélèvements 2021

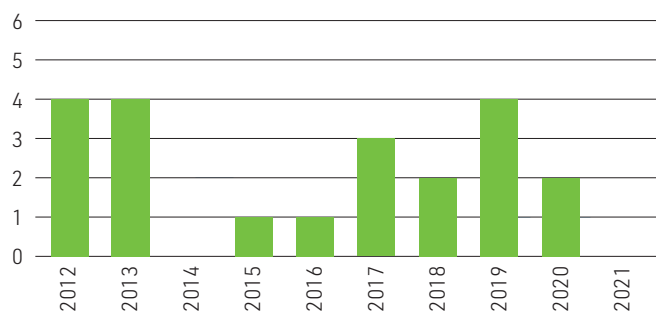
Compte tenu du faible succès de la reproduction des populations de tétras-lyre estimées lors des recensements réalisés durant l'été 2021 (indice de reproduction : 0,79 juvénile par poule), la chasse du tétras-lyre n'a pas été autorisée en 2021. Source : décision du 7 octobre 2021 concernant l'interdiction de la chasse au tétras-lyre en 2021.

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse

Prélèvements par la chasse



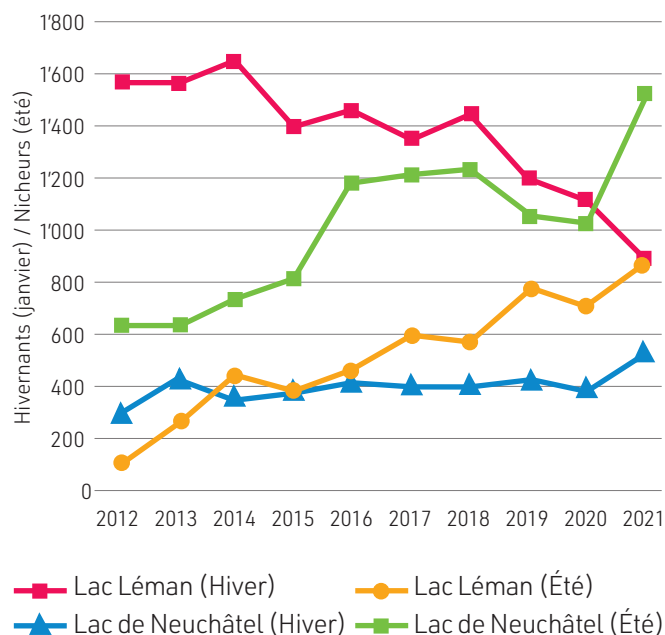
Mesures de gestion de l'habitat

Le 21 août 2021, 8 candidats ainsi que 14 chasseresses et chasseurs, encadrés par 6 surveillants permanents de la faune et auxiliaires, ont participé à une journée d'entretien de biotope en faveur du tétras-lyre organisée pour les candidats chasseurs au Col de la Croix. Deux « journées de la verne » ont également été organisées par la Commission de la Réserve de Taveyenne, l'une avec Pro Natura, l'autre avec les candidats chasseurs. Enfin, comme chaque année, des travaux d'entretien de pâturage et d'amélioration de biotope en faveur du tétras-lyre ont été réalisés par le groupe OSEO (Office Suisse entraide ouvrière), sous la conduite du garde forestier des Diablerets, dans le périmètre de la réserve de faune N°1 Diablerets Muveran, Montagne d'Arpille.



Effectifs

En 2021, le nombre d'hivernants estimé par comptage a chuté dans le Léman. Par contre, la tendance à la hausse des nicheurs se poursuit.



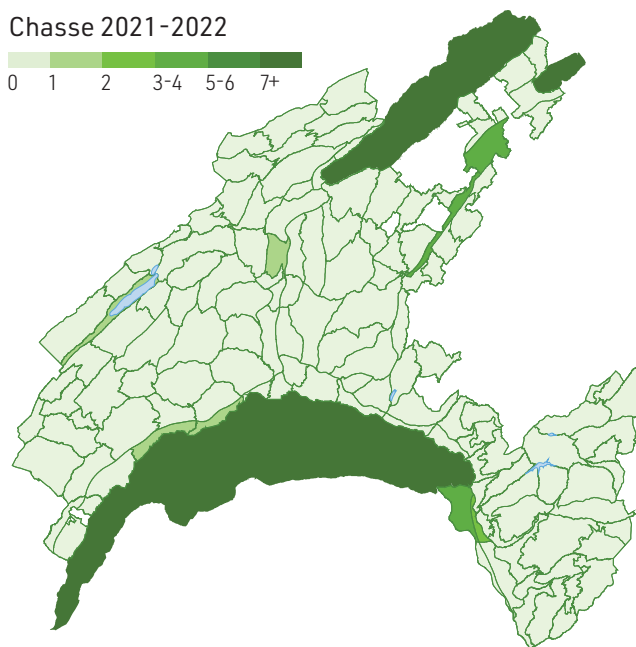
Plan de tir et prélèvements, tirs de gestion

Plan de tir 2021

Total attributions 2021: pas de limite sur les cours d'eau ; sur les lacs, chasse autorisée sur le Léman, les lacs de Morat et de Neuchâtel

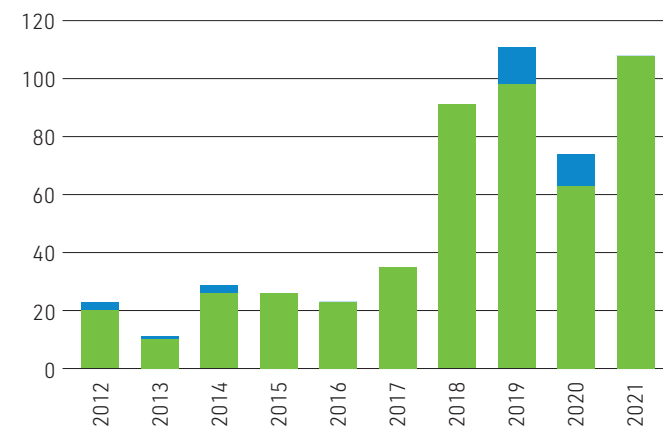
Répartition des prélèvements par la chasse

Chasse 2021-2022



Tirs de chasse et de gestion

■ Prélèvements par la chasse ■ Tirs de gestion

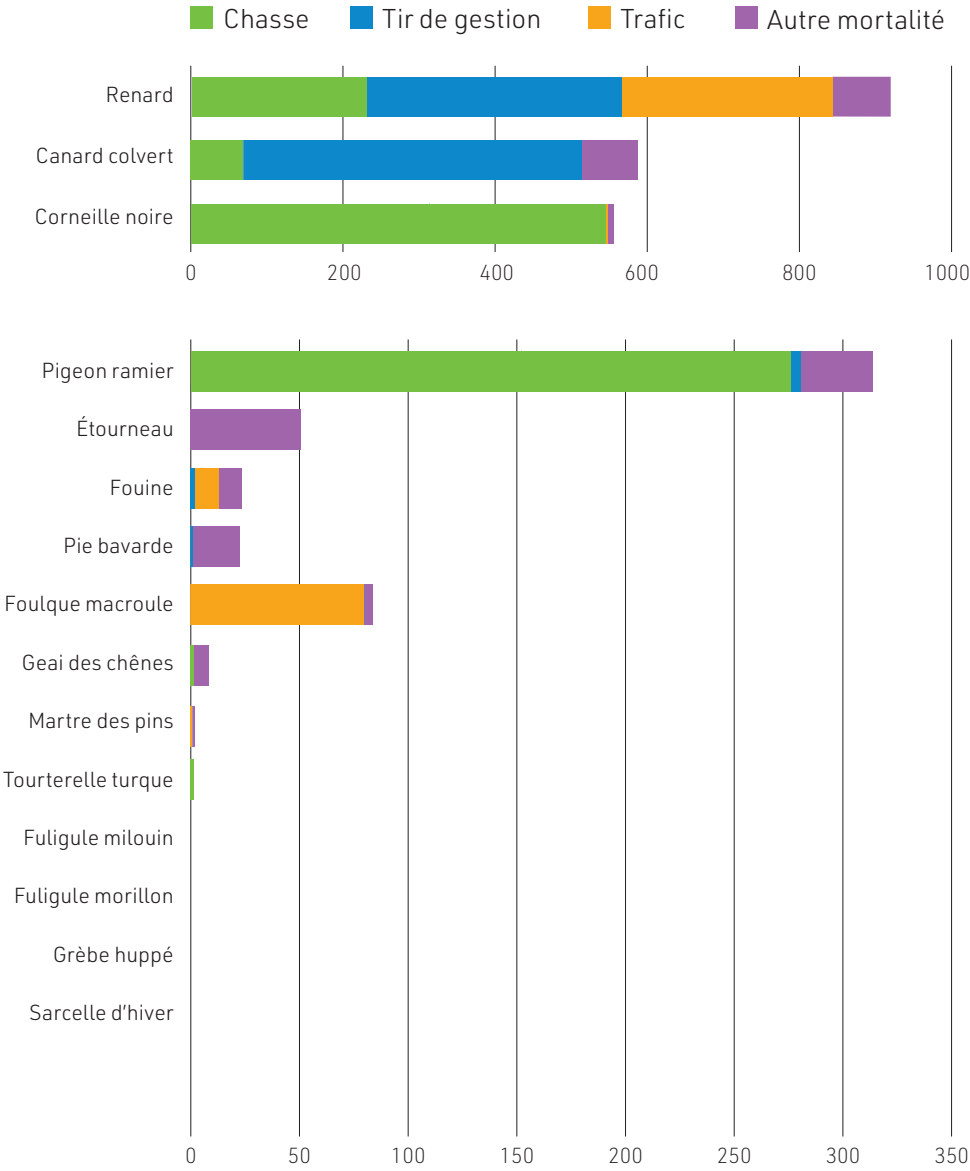


Total prélèvements 2021 par la chasse : 108 cormorans

- sur le lac Léman : 14 cormorans
- sur le lac de Morat : 23 cormorans
- sur le lac de Neuchâtel : 54 cormorans tirés par les pêcheurs professionnels (VD 13, FR 21, NE 20)

Aucun tir de gestion sur les 3 lacs

ESPÈCES CHASSÉES
AUTRES ESPÈCES CHASSABLES 2021



ESPÈCES PROTÉGÉES LYNX



Suivis

Une session déterministe avec des pièges-photos a été effectuée dans l'aire de référence Sud du Jura durant l'hiver 2020-2021. Cette session a permis d'identifier 21 lynx indépendants, 3 juvéniles d'au moins 2 portées différentes. L'estimation de l'abondance (intervalle de confiance de 95 %) correspond à une densité de 2.96 lynx indépendants pour 100 km² d'habitat favorable. La densité estimée n'a pas changé significativement par rapport à la valeur estimée lors de la dernière session.

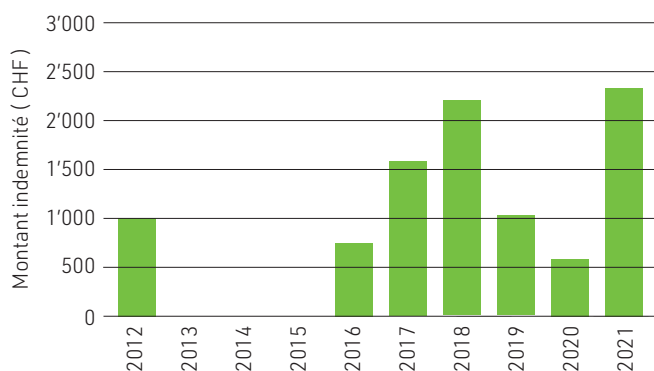
Selon l'état au 15 novembre 2021, 6 lynx ont été retrouvés morts en 2021 dans le canton, en majorité à cause d'accidents de circulation.

Dans la nuit du 10 décembre 2020, un lynx de 6 mois, très affaibli, a été récupéré par un surveillant permanent de la faune à Lignerolle. Après un bref passage au centre de soins Erminea où les premiers soins ont été délivrés, l'animal a été acheminé à Juraparc. Après 3 mois, le lynx NURIA a été relâché au matin du 24 mars 2021, à 03 :15. Il s'agit d'un mâle en bonne santé. Il a été équipé d'un collier émetteur et les tests sanguins rapides étaient négatifs. Cette opération est le fruit d'une collaboration réussie avec les surveillants permanents de la faune, l'équipe de sauvetage du KORA, les vétérinaires du FIWI et Juraparc. Sources : KORA et BIODIV



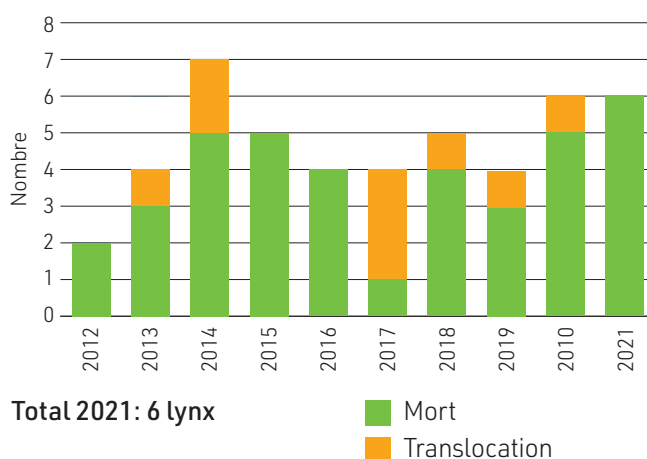
Photo KORA

Dommages aux animaux de rente



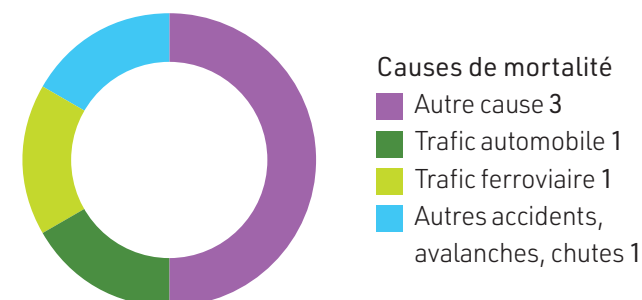
Total indemnisations 2021: CHF 2'330.-
pour 1 canard, 1 brebis, 3 chèvres dans le Chablais/
région lémanique ; 1 agneau dans le Jura

Animaux morts ou retirés de la population



Total 2021: 6 lynx

■ Mort
■ Translocation



ESPÈCES PROTÉGÉES

LOUP



Suivis

Deux meutes confirmées étaient présentes en 2021 dans le Jura. La meute du Marchairuz est composée de 11 individus, dont le couple reproducteur, 4 adultes et subadultes et 5 louveteaux. Elle occupe principalement la première chaîne du Jura depuis le nord du Col de la Faucille jusqu'à la Combe de la Verrière. Avec l'arrivée de l'hiver, elle a commencé à faire des incursions en dehors de ce périmètre, notamment au pied du Jura dans la région de Marchissy, de Bière et de Mollens. La meute du Risoud est quant à elle composée de 4 individus, dont le couple reproducteur et 2 louveteaux.

Sources : KORA, WLS.CH, sur mandat de DGE-BIODIV.



Loup adulte, Jura vaudois.

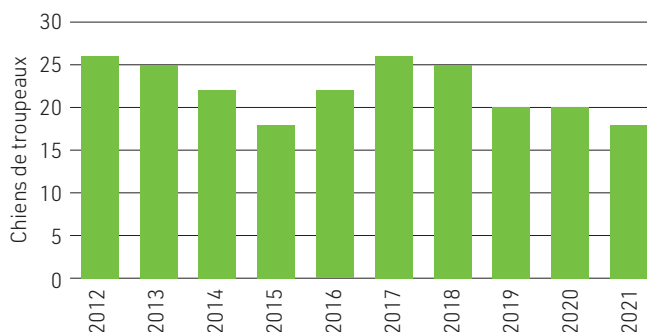
Mesures de prévention des dommages

En 2021, 18 chiens de protection des troupeaux étaient actifs. 40 jours de service de civilistes aide-bergers ont répondu aux demandes des agriculteurs vaudois. Deux parcs de nuit ont été réalisés, l'un sur l'alpage des Grands Plats du Vent, l'autre au Pré de Ballens avec l'appui de la Fondation ESPRI (entreprises sociales pour l'insertion).

La Fondation Jean-Marc Landry a poursuivi son travail d'accompagnement des éleveurs et des bergers sur 28 alpages de la région du Marchairuz. Le mandat a également porté sur le suivi du comportement des loups vis-à-vis du bétail, soit à l'aide d'appareils de vision nocturne, soit à l'aide de pièges vidéo ; le suivi des mesures de protection ; des tests de mesures d'effarouchement à La Petite Chaux/Begnines, à Rionde Devant et Rionde Derrière notamment. Le Département de l'environnement et la sécurité (DES) a rencontré des représentants des éleveurs ainsi que de Prometerre afin d'élaborer une stratégie commune de protection des troupeaux.

Sources: Agridea, Proconseil, FJML sur mandat BIODIV.

Mesures de prévention des dommages



Tir du loup

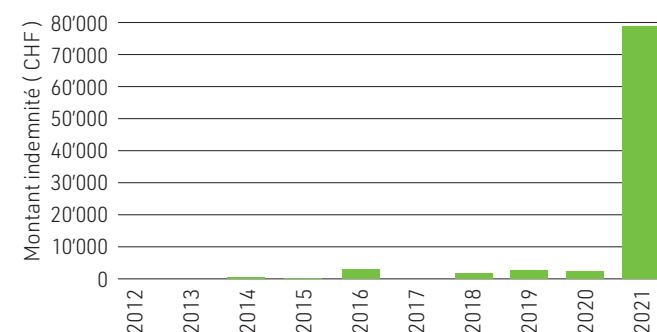
Par décision du 31 août 2021, le DES a autorisé le tir de 2 jeunes loups de la meute du Marchairuz. Une demande d'extension du périmètre du tir du loup a été déposée auprès de l'OFEV le 8 décembre 2021, qui a répondu positivement le 13 janvier 2022. L'autorisation reste valable jusqu'au 31 mars 2022, aux conditions suivantes fixées par l'OFEV :

- les tirs de régulation sont interdits dans le District franc fédéral du Noirmont ;
- le prélèvement des jeunes loups doit se faire dans un contexte social, en compagnie de plusieurs loups ;
- les tirs doivent avoir lieu à proximité des zones habitées et des troupeaux de rente.

Les tirs n'ont pas pu être réalisés en 2021, d'une part du fait des conditions fixées par la Confédération, qui n'étaient jamais réunies, d'autre part du fait d'entraves au tir par des groupes de citoyens opposés à la régulation de la meute. Les tirs ont pu être effectués fin mars 2022.

Total indemnisation 2021 : 79'020.-
pour 21 bovins, 36 moutons, 7 chèvres

Dommages aux animaux de rente



AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES GRAND TÉTRAS



Suivis

En 2021, 26 places de chant du Jura vaudois ont été recensées, ce qui a permis de dénombrer 55 coqs.



Mesures de gestion de l'habitat

En 2021, 417 hectares ont été traités dans le cadre du projet de sylviculture du Haut-Jura. 716 arbres habitats ont également été relevés dans le périmètre.



Photo Daniel Gétaz

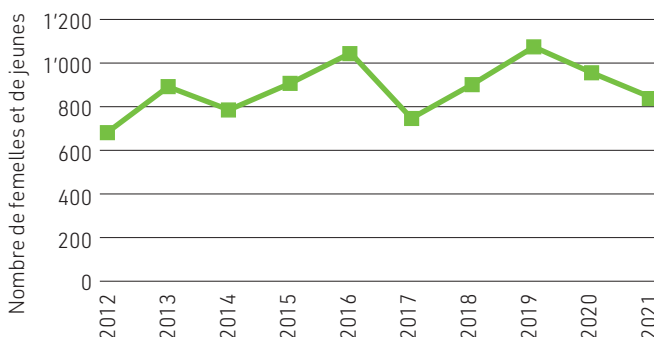
CHAUVES-SOURIS



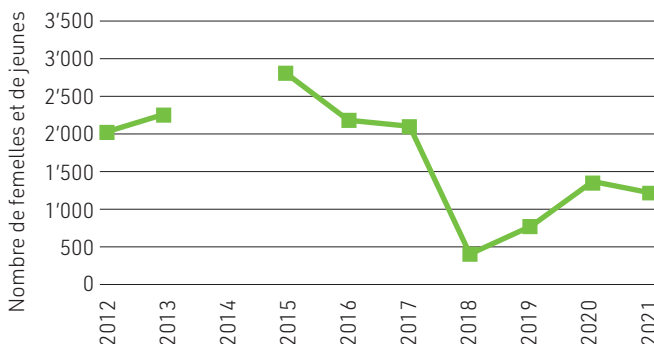
Suivis

Le suivi des différentes espèces se concentre sur le contrôle des colonies pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière. En 2021, la colonie de grands murins d'Eysins a de nouveau diminué avec 842 individus recensés contre 957 en 2020. Avec 1225 individus recensés, la colonie de murins de Daubenton de Clarens réintègre progressivement les combles après l'incident de 2018 dû à des travaux, mais les effectifs sont inférieurs à ceux de 2020. Source : CCO-Vaud sur mandat de la DGE-BIODIV

Eysins



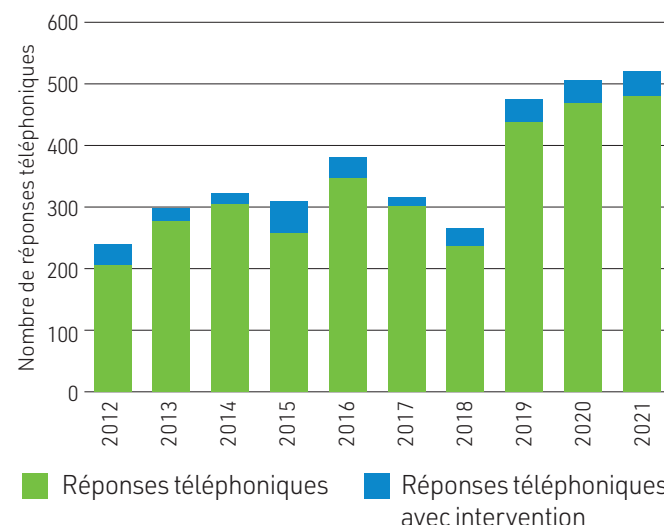
Clarens



SOS chauves-souris et interventions

En 2021, le CCO-Vaud a reçu 479 appels téléphoniques, courriels ou messages Facebook. L'association est par ailleurs intervenue 39 fois.

Source: CCO-Vaud sur mandat de la DGE-BIODIV



Sensibilisation et communication

14 activités ont été organisées en 2021, de sensibilisation et de formation sur les chauves-souris, incluant conférences, animations dans le terrain, balades acoustiques et cours de faunistique. Un projet « Sensibilisation dans les écoles » a été mis sur pied et s'est concrétisé avec la visite de 12 classes vaudoises, suscitant l'enthousiasme des enseignants et des élèves. Source: CCO-Vaud sur mandat de la DGE-BIODIV

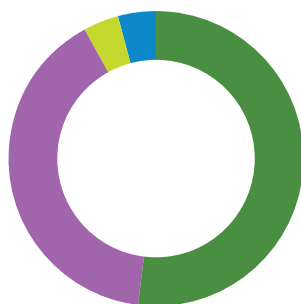
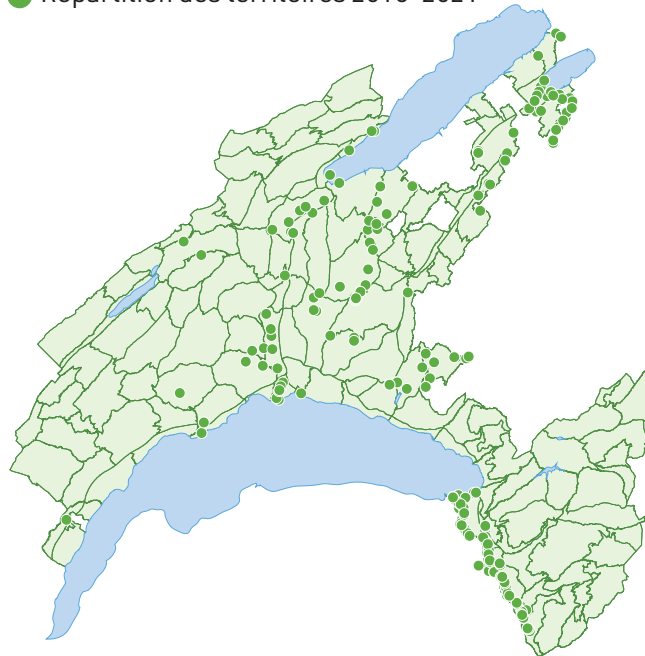


Suivis

L'effectif des populations de castors dans le canton de Vaud semble augmenter très légèrement avec une population estimée à 630 individus en 2021. Cette augmentation est surtout visible dans les régions de Lavaux-Oron, Gros-de-Vaud et Morges. Dans la région de la Broye-Vully comme dans le district d'Aigle, les castors connaissent un regain d'activité, avec une augmentation des conflits liés à la construction de barrages. En revanche, les castors sont toujours absents de certains grands cours d'eau. Il s'agit notamment du Boiron de Nyon, de la Promenthouse, de la Saubrette, du Toleure, de la Sandoleyre, de la Mèbre, du Mujon et enfin du haut de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Pour ces trois derniers, cette absence est probablement liée à leur configuration géographique. L'imposante cascade des « Eaux Minérales » dans la Morges et la spectaculaire « Tine de Conflens » dans le Veyron et la Venoge font office de verrous, quoique contournables en passant sur la terre ferme, loin de l'eau. Pour les cours d'eau comme la Saubrette et le Toleure, seuls des indices de passage ont été observés. La région de La Côte recense quant à elle un faible taux d'activité. Les rives des lacs sont bien occupées, le long des rives françaises du Léman, sur les rives sud et ouest du lac de Neuchâtel et sur presque l'entier du lac de Morat. Les lacs de Joux et de Bret ne comptent toujours aucun castor. Il semblerait également que les castors en provenance du Léman cherchent à remonter la Promenthouse où quelques nouveaux indices ont été relevés près de l'embouchure.

Sources : BeaverWatch sur mandat de la DGE-BIODIV

● Répartition des territoires 2016-2021



Causes de mortalité

- Trafic automobile 13
- Autre cause 10
- Trafic fluvial 1
- Noyade 1

En 2021, 25 castors ont été retrouvés morts dans le canton. Les causes de mortalité sont majoritairement liées au trafic automobile et à des causes indéterminées.

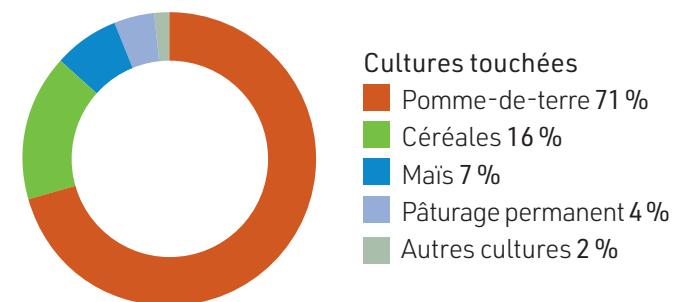
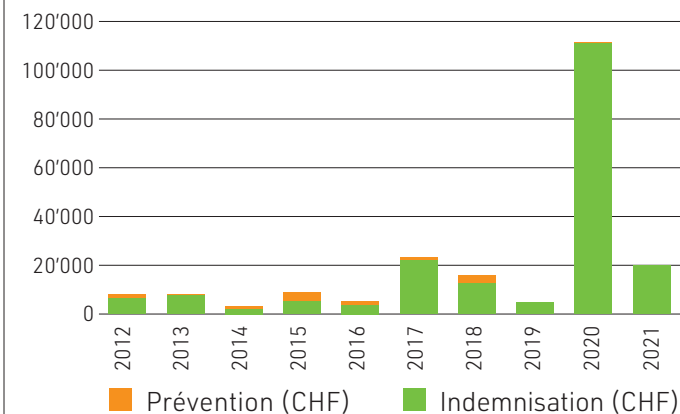
Prévention et indemnisation des dommages aux cultures, prairies et pâturages

En 2021, environ 90 % des interventions sont dues à des conflits provoqués par la construction de barrages et par les effondrements de berges. La majorité des interventions ont eu lieu sur 18 cours d'eau.

Sources : BeaverWatch sur mandat de la DGE-BIODIV

Total prévention 2021: CHF 233.-

Total indemnisation 2021: CHF 20'072.-



Cultures touchées

- Pomme-de-terre 71 %
- Céréales 16 %
- Maïs 7 %
- Pâturage permanent 4 %
- Autres cultures 2 %

AMPHIBIENS ET REPTILES



RAINETTE VERTE

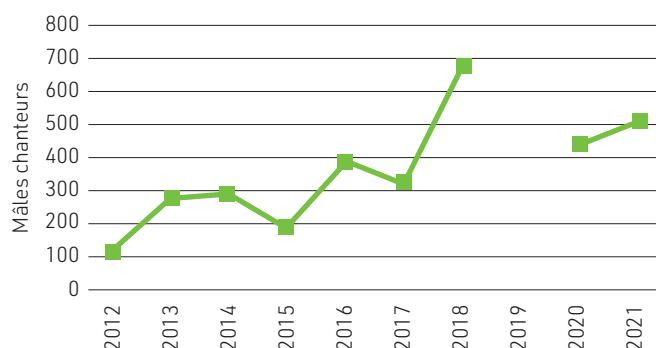
Suivis

Le canton de Vaud a une responsabilité particulière envers plusieurs espèces d'amphibiens, dont la rainette verte qui fait l'objet d'un suivi et de mesures de gestion de son habitat de reproduction depuis plusieurs années, notamment à la Grande Cariçaie et aux Grangettes.

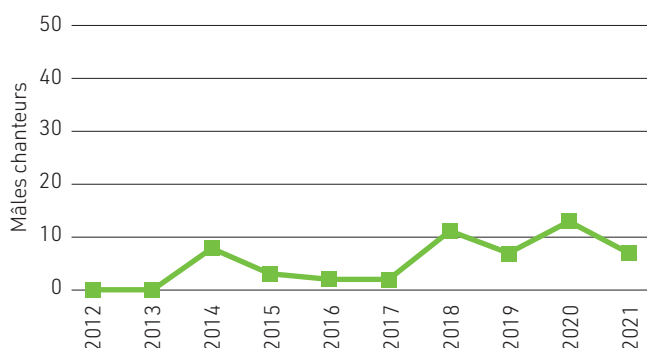
Cependant, l'avenir des populations de cette espèce reste incertain hormis sur la rive sud du lac de Neuchâtel. La population des Grangettes est probablement éteinte.

Sources : Association de la Grande Cariçaie, Fondation des Grangettes

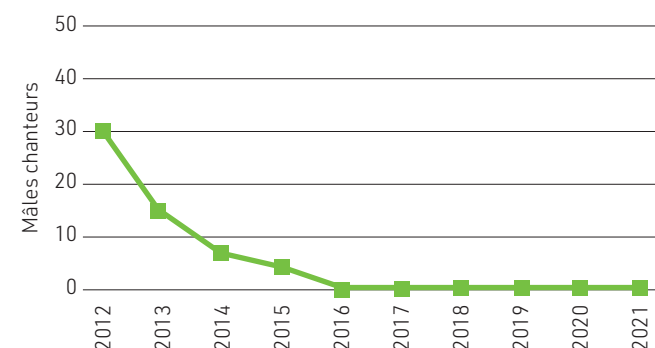
Rive sud du lac de Neuchâtel



Vully



Grangettes



COULEUVRE VIPÉRINE

La couleuvre vipérine est considérée comme le serpent le plus menacé en Suisse. De plus, comme elle se trouve aux limites nord-est de son aire de répartition, son effectif est restreint et ne compte pas plus de 1'000 individus répartis principalement en 3 populations, entre les cantons de Genève, du Valais, vers le coude du Rhône, et de Vaud, sur les rives du Léman.

La population des rives du Léman semble menacée par la couleuvre tesselée, introduite dans les années 1920. C'est une espèce proche, qui possède les mêmes habitudes alimentaires, mais qui est aussi plus grande et plus prolifique. Suite à une expérience pilote conduite entre 2007 et 2011,

le canton a décidé de continuer le programme de limitation de la couleuvre tesselée entre 2021 et 2024, avec 4 à 6 sorties annuelles. En 2021, 10 couleuvres tesselées ont été capturées, mais aucune couleuvre vipérine n'a été observée. En plus, 5 couleuvres vertes et jaunes, une autre espèce introduite, ont été observées, dont 3 ont pu être capturées.

Suite aux nouvelles recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires pour la mise à mort des reptiles, une nouvelle méthode d'euthanasie sera mise en place en 2022.

Source : KARCH sur mandat de la DGE-BIODIV



Photo Sylvain Dubey

AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

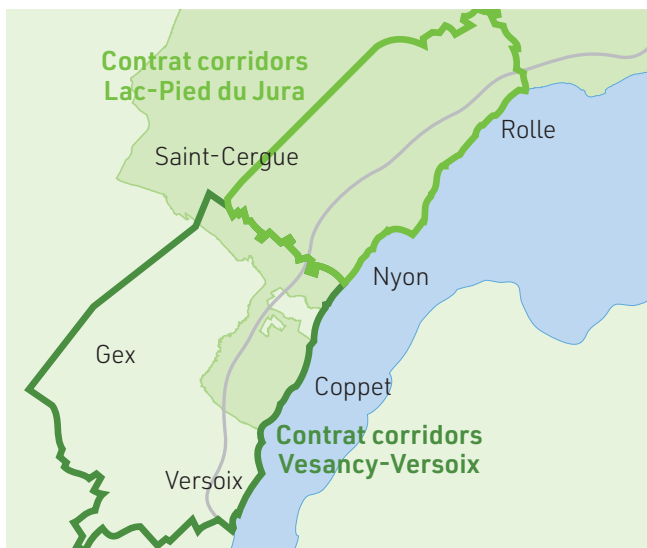
INVERTÉBRÉS

Cette page illustre les actions conduites par le canton en faveur des invertébrés prioritaires.

CONTRATS CORRIDORS

Les contrats corridors sont des outils de financement développés par le Grand Genève, qui permettent de mettre en œuvre des actions concertées en faveur de la biodiversité en dehors de la zone agricole. Deux contrats concernent le canton de Vaud : le contrat Vesancy-Versoix, signé en février 2014 et qui couvre un périmètre transfrontalier ; le contrat corridor Lac-Pied du Jura signé en mai 2016 et qui est 100% vaudois. Ces contrats ont permis de réaliser de nombreuses mesures pour favoriser la faune et la connectivité biologique sur le territoire des communes concernées. Les paragraphes ci-contre illustrent quelques actions mises en place en faveur d'invertébrés emblématiques.

Source : Bureau ATNP, sur mandat de la DGE-BIODIV



Périmètres des contrats corridors.

LUCANE CERF-VOLANT ET GRAND CAPRICORNE



Le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne ont fait l'objet d'un inventaire visant à identifier leurs zones d'habitats potentiels sur l'ensemble du territoire vaudois des deux contrats. Des actions de sensibilisation auprès de communes ont également été entreprises, en lien avec la protection des vieux arbres et la plantation de jeunes chênes.

Source : Bureau ATNP, sur mandat de la DGE-BIODIV



Photos ATNP

Lucane cerf-volant (haut) et grand capricorne (bas).

AZURÉS



Trois espèces d'azurés du genre *Maculinea* ont fait l'objet de mesures d'aménagement et de gestion de milieux humides. L'Azuré des coronilles a quant à lui bénéficié de mesures de gestion de milieux secs tels que talus, friches et prairies. Ces actions ont pour but de renforcer les populations de ces espèces, mais également d'améliorer la connectivité entre les milieux qui leur sont favorables. La Bacchante des bois, papillon rare des forêts claires, a également fait l'objet de mesures d'aménagement, de gestion et de suivi.

Source : Bureau ATNP, sur mandat de la DGE-BIODIV



Photos ATNP

Azuré des coronilles (*Plebeius argyrognomon*).

AGRION DE MERCURE



La seule population vaudoise d'agrion de mercure se trouve le long du Creuson. Mais les effectifs de cette population se sont effondrés quelques années après les travaux de renaturation du cours d'eau, en raison vraisemblablement de l'ombrage induit par le développement de la végétation le long des berges, mais également dans le lit du cours d'eau. Un plan d'entretien a été établi afin de maintenir durablement des zones ensoleillées et pionnières, favorables à l'espèce. Les mesures mises en place ont permis de stabiliser l'effectif autour de 150 à 200 individus.

Source : Bureau ATNP, sur mandat de la DGE-BIODIV



Photos ATNP

Agrion de mercure (*Cænagrion mercuriale*).

QUELQUES RÉSULTATS DES SUIVIS CIBLÉS PAR LE CANTON

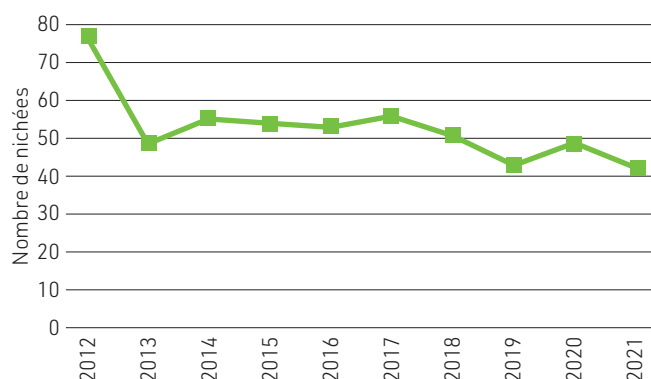
AUTRES OISEAUX ET MAMMIFÈRES

TORCOL



En 2021, 45 nichoirs sur 189 ont été occupés par des torcols entre Morges et Begnins. 333 jeunes torcols ont été bagués cette année à La Côte. Source : Bernard Genton

Évolution des nichées de La Côte



Indice vaudois des effectifs nicheurs de torcol fourmilier

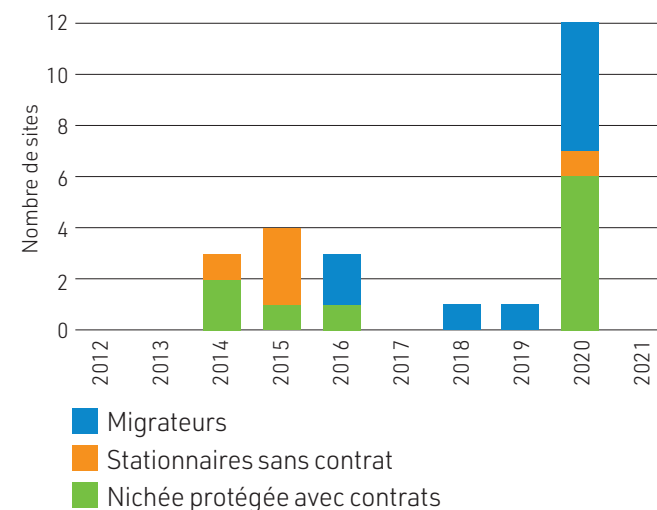


Photo Bernard Genton

RÂLE DES GENÊTS



En 2021, aucun rôle des genêts n'a été repéré dans le canton de Vaud, contre 16 sur l'ensemble de la Suisse. Cela montre à quel point le statut de cette espèce reste instable et fragile. Source : BirdLife Suisse

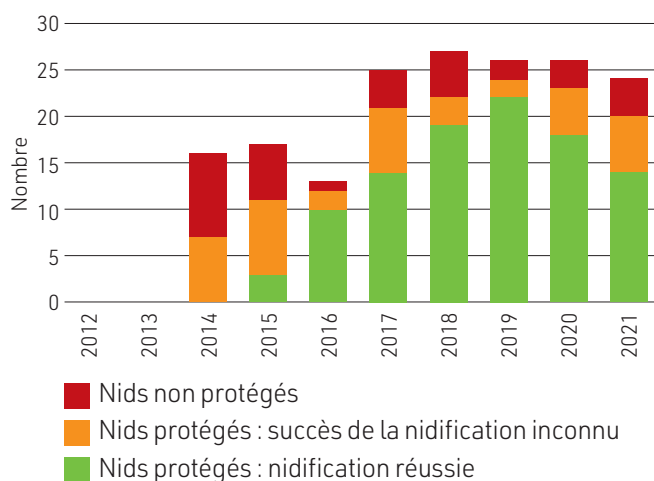


AUTRES OISEAUX ET MAMMIFÈRES

TARIER DES PRÉS



À la Vallée de Joux, depuis 2014, certaines fauches sont reportées pour éviter la destruction de nids. En 2021, 20 nids sur 24 ont été protégés grâce à la coopération des exploitants agricoles.



Indice vaudois des effectifs nicheurs de tarier des prés
Pas de données en 2021.

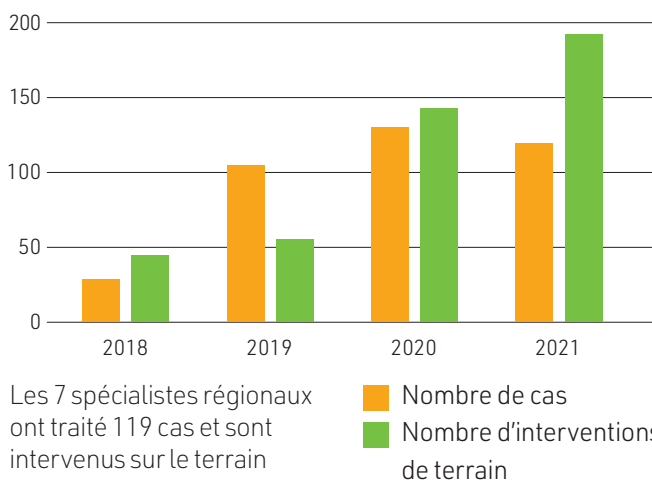


MARTINETS ET HIRONDELLES



Les martinets et les hirondelles sont des espèces menacées strictement liées au milieu bâti. La DGE-BIODIV soutient activement les mesures en faveur de ces espèces. Depuis 2018, elle a renforcé sa cellule de soutien aux particuliers et communes. Sept spécialistes régionaux répartis sur l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que les parcs naturels régionaux, ont géré plus d'une centaine de demandes en 2021. La DGE-BIODIV a aussi appuyé financièrement plusieurs communes et particuliers pour poser plusieurs centaines de nichoirs à hirondelles et martinets dans 13 localités. La division a également soutenu des ateliers de construction et de pose de nichoirs avec des écoliers de la commune de Clarmont.

2021 : Pose de 236 nichoirs à hirondelles de fenêtre et 148 nichoirs à martinets noirs dans 13 localités.



Les 7 spécialistes régionaux ont traité 119 cas et sont intervenus sur le terrain 192 fois.

SOURIS DES MOISSONS



Le recensement de 2021 a permis de constater que la souris des moissons est toujours présente à l'embouchure de la Broye. Néanmoins, on constate clairement une diminution du nombre de nids depuis 2011. Le sanglier, présent en grand nombre à Salavaux, a été un temps suspecté d'être à l'origine de cette diminution. Dans un travail de master à la Grande Carrière, L. Menoud (2021) a étudié la possible existence d'un conflit entre les deux espèces. Ses résultats excluent que les sangliers provoquent une disparition, à terme, de la souris des moissons, même si quelques nids sont occasionnellement prédatés. Les modifications de l'habitat restent donc les raisons les plus plausibles pour expliquer les variations dans les populations de souris des moissons.

Sources : M. Blant, sur mandat de DGE-BIODIV



Photo Michel Blant

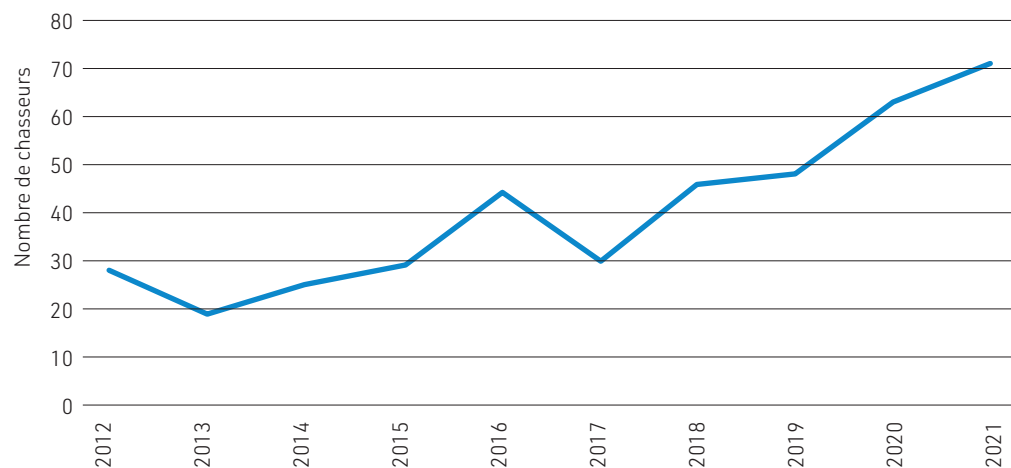
ADMINISTRATION DE LA CHASSE

NOUVEAUX CHASSEURS

PERMIS DÉLIVRÉS

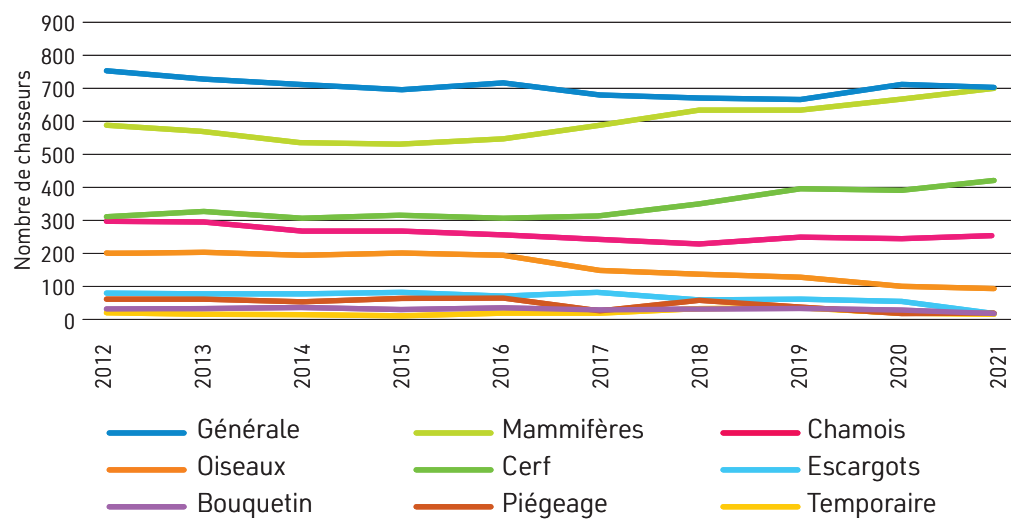


NOUVEAUX CHASSEURS

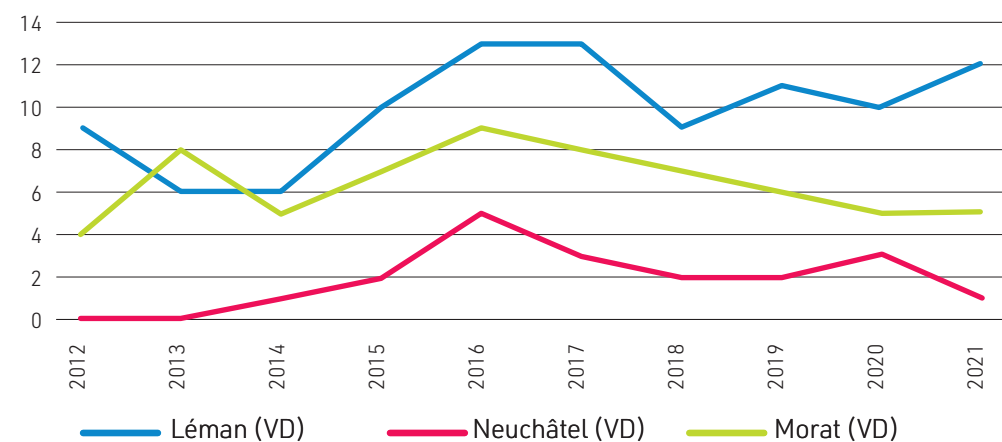


PERMIS DÉLIVRÉS

Chasse générale et permis particuliers



Chasse sur les lacs



ANIMAUX PÉRIS

SELON LES INFORMATIONS SAISIES PAR LES SURVEILLANTS PERMANENTS DE LA FAUNE

Mammifères		Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Cerf	Mâle	1	10		3							2	3	19
	Femelle		5		1						2		1	9
	Adulte indéterminé													
	Daguet										1	1		2
	Bichette											1		1
	2 ^e année vie													
	Faon mâle		1								2			3
	Faon femelle		3								4		1	8
	Faon indéterminé		2	1							4			7
	Indéterminé		3											3
	Total	1	24	1	5						13	4	5	52
Chamois	Mâle											2	1	3
	Femelle		1		1					1		2		5
	Eterle				1							3		4
	Cabri												1	1
	Indéterminé		5							1				6
	Total		6		2					2		7	2	19
Chevreuil	Mâle	3	139		6	1	1			4	1	13	2	170
	Femelle	1	171	2	3	4				4		8	1	194
	Faon		5									4	1	10
	Indéterminé		655	9	3							2		669
	Total	4	970	11	12	5	1			8	1	27	4	1'043
Bouquetin	Mâle	1			2									3
	Femelle													
	Cabri													
	Indéterminé													
	Total	1			2									3
Sanglier	Mâle		22			1						247	2	272
	Femelle	1	30									193	1	225
	Marcassin		22									85		107
	Indéterminé		145	1		1						7	2	156
	Total	1	219	1		2						532	5	760

ANIMAUX PÉRIS

Mammifères		Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Espèce	Belette commune													
	Blaireau	2	94									16		112
	Castor d'Europe		11		3								4	18
	Chat sauvage		1											1
	Chat domestique													
	Chien viverrin		1											1
	Daim													
	Fouine	1	11		6							2	4	24
	Hérisson		64										150	214
	Hermine													
	Lièvre brun		14									2		16
	Lièvre variable		2											2
	Loup													
	Lynx		1	1	1								3	6
	Marmotte des Alpes		1											1
	Martre des pins	1	1											2
	Putois		2											2
	Ragondin													
	Rat musqué													
	Raton laveur													
	Renard	51	258	8	8		1					330	16	671
	Autres mammifères		7										3	10
	Cerf de Virginie													
	Chacal doré													
	Lapin d'Amérique													
	Mouflon													
	Tamias de Sibérie													
	Total	55	468	9	18							350	1801'080	1'080
Totaux		62	1'687	22	38	7	1			10	14	920	196	2'957

ANIMAUX PÉRIS

Reptiles		Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Espèce	Cistude d'Europe													
	Coronelle lisse													
	Couleuvre à collier													
	Couleuvre d'Esculape													
	Couleuvre tesselée													
	Couleuvre verte et jaune													
	Couleuvre vipérine													
	Lézard agile, Lézard des souches													
	Lézard des murailles													
	Lézard des ruines, Lézard sicilien													
	Lézard vert													
	Lézard vivipare													
	Orvet													
	Vipère aspic													
	Vipère péliade													
	Autres reptiles													
	Tortue de Floride													
Total														

ANIMAUX PÉRIS

Amphibiens		Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Espèce	Crapaud accoucheur													
	Crapaud calamite													
	Crapaud commun													
	Crapaud vert													
	Grenouille agile													
	Grenouille de Lataste													
	Grenouille de Lessona													
	Grenouille rieuse													
	Grenouille rousse													
	Grenouille verte													
	Rainette italienne													
	Rainette verte													
	Salamandre tachetée													
	Salamandre noire													
	Sonneur à ventre jaune													
	Triton alpestre													
	Triton crêté													
	Triton crêté italien													
	Triton palmé													
	Triton ponctué, Triton lobé													
	Autres amphibiens													
Total	Total													

ANIMAUX PÉRIS

Oiseaux	Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Espèce													
Aigle royal				1									1
Autour des palombes													
Bécasse des bois												2	2
Busard Saint-Martin													
Buse variable	2	8										15	25
Canard chipeau													
Canard colvert	1	2										8	11
Canard hybride													
Canard pilet													
Canard siffleur													
Canard souchet													
Chouette hulotte		1										3	4
Corbeau freux											33	1	34
Corneille mantelée													
Corneille noire				2							444	71	517
Cygne tuberculé	8	1		1		1						10	21
Effraie des clochers		10	1									2	13
Epervier d'Europe													
Faisan de Colchide													
Faucon crécerelle												24	24
Faucon pèlerin												1	1
Foulque macroule												4	4
Fuligule milouin													
Fuligule morillon													
Garrot à œil d'or													
Gélinotte des bois													
Grand Corbeau													
Grand Cormoran											4		4
Grand Tétrás													
Grand-duc d'Europe				2								2	4
Grèbe huppé												3	3

ANIMAUX PÉRIS

Oiseaux	Âge maladie	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autre accident	Blessure par balle	Chiens	Pesticides poisons	Machine agricole	Lynx	Loup	Tir de gestion	Autre cause	Totaux
Gypaète barbu													
Héron cendré	2	2		1	1							7	13
Hibou moyen-duc												3	3
Lagopède alpin													
Milan noir		1										3	4
Milan royal		2											2
Mouette rieuse				1								7	4
Pie bavarde											1	22	23
Pigeon domestique											234	118	352
Pigeon ramier											5	33	38
Poule d'eau													
Sarcelle d'été													
Sarcelle d'hiver													
Tétras lyre													
Tourterelle turque												16	16
Autres canards												2	2
Autres oiseaux	1	1										831	833
Bernache du Canada													
Canard mandarin													
Canards hybrides													
Cygne noir													
Erismature rousse													
Oie cendrée													
Ouette d'Egypte											2		2
Perdrix chukar													
Perdrix rouge													
Rapaces hybrides													
Rollier													
Tadorne casarca													
Total	145	16		92		2					302	1'017	1'574



Direction générale de l'environnement

Division biodiversité et paysage

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

